



PRÉSIDENTIELLE 2012

# Les candidats à la présidence répondent aux maires

Pour éclairer les maires dans le cadre du débat présidentiel, l'Association des maires de France a souhaité faire préciser aux candidats leurs points de vue sur les grandes questions intéressant les collectivités territoriales. Elle leur a adressé un questionnaire reflétant les principales préoccupations des élus locaux. Voici les réponses des candidats, présentées, question par question, dans l'ordre alphabétique des noms. Certains candidats ont choisi de délivrer une réponse globale, nous l'avons répartie selon les questions posées afin d'améliorer la lisibilité du dossier.

## Sommaire

Organisation institutionnelle, page 35  
Répartition des compétences entre l'État et les collectivités, page 37  
Relations entre les divers niveaux de collectivités, page 39  
Intercommunalité, page 40  
Système financier et fiscal, page 43  
Maîtrise de la dépense publique, page 45  
Maintien de la capacité d'investissement des collectivités, page 47  
Aménagement du territoire, page 49  
Relations entre les collectivités locales et l'État, page 52  
Démocratie locale, page 53

## 1. Organisation institutionnelle de la France

Trente ans après les lois de décentralisation, estimez-vous que l'État en a tiré toutes les conséquences ? Quelle est votre vision de notre organisation territoriale et souhaitez-vous la faire évoluer ?



Nathalie Arthaud

Depuis trente ans, toute la politique de décentralisation, menée aussi bien par la gauche que par la droite, a beaucoup servi de paravent au désengagement progressif de l'État de l'essentiel de ses missions utiles à la population : éducation, transports, santé, services sociaux, etc. Cette opération de transfert des compétences s'est à chaque fois accompagnée de la baisse des dotations de l'État.



François Bayrou

Les collectivités territoriales ont appris et exercé leurs nouvelles attributions avec talent. Les communes, les départements et les régions ont montré toutes leurs capacités, notamment dans le domaine éducatif où jamais les bâtiments n'auraient été rénovés par l'État comme ils l'ont été par les collectivités.

Aujourd'hui, une nouvelle exigence s'impose : la maîtrise de nos finances publiques. Cette maîtrise passe par l'instauration d'un pacte de modération des dépenses entre l'État et les collectivités. Cet effort ne doit pas être imposé, il doit être débattu et adopté de manière consensuelle, j'ose le mot, par l'ensemble des acteurs. C'est l'occasion également de faire une évaluation sérieuse des politiques publiques et de s'interroger sur notre organisation territoriale. À mon sens, la loi de 2010 n'est pas équilibrée, elle ne clarifie pas les compétences et fait l'impasse sur les ressources des collectivités. Élu, je proposerai donc un inventaire de ses dispositions et ouvrirai un dialogue sur l'architecture et l'autonomie des collectivités locales.



Jacques Cheminade

La loi du 16 décembre 2010 doit être abrogée car son objectif affiché, l'optimisation de l'organisation territoriale, ne correspond en rien à ce qu'elle est réellement : un relais de la loi des marchés financiers, transmettant à tous les échelons du pays une

logique de démantèlement des services et de destruction progressive de la vie locale. Cette loi, dans son texte comme dans son esprit, vise à réduire tous les points de résistance existants ou éventuels en imposant plus ou moins autoritairement des regroupements et en transférant aux collectivités territoriales des attributions toujours plus nombreuses, tout en réduisant leurs dotations et sans leur accorder l'autonomie fiscale qui leur permettrait de se financer correctement.

Pour y remédier, il faut revenir à une concertation véritable entre État et collectivités dans le cadre de la séparation des banques de dépôt et de crédit d'une part, et des casinos financiers opérant sur les marchés spéculatifs d'autre part. Ce n'est que dans ce cadre que l'on pourra mettre en place un système de crédit productif public irriguant les territoires. Sans cela, toute « réforme » est condamnée à se soumettre au monde de l'argent et à gérer la pénurie et le chaos, au profit d'une oligarchie par nature centralisatrice pour préserver son pouvoir.



Nicolas Dupont-Aignan

Je suis favorable à une pause dans le processus de décentralisation, de manière à consolider l'existant et d'en améliorer la fonctionnalité. En revanche, il nous faut revenir sur la réforme des collectivités territoriales,

qui n'a en fait que pour conséquence de supprimer la représentation des petites formations dans les territoires, de museler les libertés communales au profit d'intercommunalités forcées (à l'image des mariages du même nom), de vider de sa substance l'échelon départemental, d'imposer la suprématie des partis dominants dans la démocratie locale et de politiser de manière contreproductive la vie politique cantonale, où l'existence actuelle de nombreux élus indépendants et sans étiquette garantit une représentation efficace et légitime des habitants.

Je propose donc de maintenir et renforcer la commune ainsi que le département comme cellules de base de notre République. Je propose en conséquence de supprimer les conseils régionaux dans leur forme actuelle, les assemblées

régionales étant désormais la simple émanation des conseils généraux, qui jouent un rôle déterminant dans le maillage du territoire et sa représentation.



François Hollande

Il faut un nouvel acte de la décentralisation. C'est un engagement que j'ai pris devant les Français et devant les élus.

Les premières lois de décentralisation dont on a fêté les trente ans ont profondément changé notre pays en libérant les collectivités de la tutelle financière, technique et politique de l'État. En confiant aux élus la responsabilité de conduire les politiques publiques locales, elles ont permis de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens et de consolider la démocratie territoriale.

Mais depuis cinq ans, on assiste à un véritable retour en arrière. Depuis cinq ans, les élus locaux ont été malmenés.

Il faut reconstruire une relation de confiance entre l'État et les collectivités. C'est pourquoi je propose une réforme qui se construira avec les élus locaux, pour définir les missions et les compétences de chacun, du sommet de l'État à tous les acteurs territoriaux. Les collectivités locales verront leurs responsabilités et leur autonomie renforcées dans leurs domaines de compétences. Elles pourront, dans les cas prévus par le législateur, adapter par voie réglementaire les lois aux spécificités des territoires. Nous devons faire confiance à l'intelligence territoriale pour une meilleure efficacité du service public au service de nos concitoyens.



Eva Joly

Le centralisme historique de l'État français a fait son grand retour depuis la dernière élection présidentielle. Le gouvernement actuel a montré à plusieurs reprises son incompréhension totale de la dynamique irréversible engagée depuis près de trente ans. Pour contrer cela, plusieurs principes doivent guider une refonte du système adminis-



tratif et territorial : la subsidiarité, la solidarité, la souplesse et le partenariat. Le mille-feuille administratif actuel est inefficace car il est à la fois trop coûteux pour les finances publiques, et trop peu lisible pour le citoyen. Une refonte complète s'impose. Tout d'abord, il faut rendre les régions françaises plus grandes et plus fortes pour qu'elles puissent s'affirmer au niveau européen et en solliciter les fonds structurels. Les intercommunalités devront être renforcées par la « descente » de certaines compétences des départements, et gagner en légitimité par l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct. Nous préconisons aussi une transformation du rôle du Sénat. Celui-ci doit être confirmé dans son rôle de représentant des collectivités territoriales, et devenir une véritable chambre des Régions. Dans le même temps, il faudra engager une réforme importante de la fiscalité locale pour rendre l'autonomie fiscale aux collectivités et introduire des mécanismes de solidarité territoriale plus importants. Enfin, la future réforme territoriale devra aussi inciter les collectivités à l'utilisation large de tous les modes de démocratie participative aujourd'hui sous-utilisés.



Marine Le Pen

Non. L'État n'a pas tiré toutes les conséquences du mouvement de décentralisation entamé le 2 mars 1982. Il existe encore des doublons manifestes entre les administrations déconcentrées et décentralisées.



Jean-Luc Mélenchon (1)

**Trente ans après les lois de décentralisation, estimez-vous que l'État en a tiré toutes les conséquences ?**

Depuis dix ans, les gouvernements de droite ont fait régresser la décentralisation. Les libéraux l'ont détournée pour couper à la hache dans les dépenses, les services et les personnels de l'État, en transférant de manière désordonnée toute une série de compétences aux collectivités locales. Désormais, sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, cette stratégie libérale conduit à l'asphyxie financière des collectivités. La dernière loi de réforme des collectivités locales a resserré l'état autour des élus locaux, afin de les

contraindre à réduire eux aussi leurs dépenses, au détriment des services publics locaux. Cette réforme jette les bases d'un détricotage de l'organisation territoriale de notre République. À terme nos communes et nos départements sont menacés de disparition par évaporation. C'est tout le sens de l'intercommunalité contrainte, de la métropolisation et de la mise en place du conseiller territorial. Face à un tel détournement libéral de ses finalités, la décentralisation doit être refondée dans le cadre d'une 6<sup>e</sup> République. Pour être remise au service de l'égalité des citoyens devant le service public.

Nous proposons au peuple lui-même de se saisir aussi de la question de l'organisation territoriale du pays dans le cadre de l'Assemblée constituante qui posera les bases d'une 6<sup>e</sup> République. Nous y défendons des principes clairs.

**Quelle est votre vision de notre organisation territoriale et souhaitez-vous la faire évoluer ?**

Nous sommes favorables au maintien des communes, des départements et des régions comme autant de collectivités territoriales de plein exercice. Chaque niveau de collectivité doit pouvoir disposer des moyens juridiques et financiers lui permettant d'agir efficacement et lisiblement au service de la population de son territoire. La répartition des compétences devra être remise à plat, dans le cadre d'une vaste consultation des élus locaux et des citoyens eux-mêmes. Une réelle autonomie financière garantie sera la condition d'un exercice efficace des compétences. Sans oublier l'effort considérable de redistribution à opérer, non pas pour répartir la pénurie mais pour faire jouer massivement la solidarité nationale en faveur des collectivités les plus pauvres. La démocratie suppose aussi que le lien ne soit pas rompu entre le vote pour désigner des élus locaux et le pouvoir de ces élus de déterminer le taux ou l'assiette des impôts.

Dans les relations entre l'État et les collectivités, comme entre les collectivités elles-mêmes, il faut passer de la logique actuelle de concurrence et d'irresponsabilité à des relations de coopération au service de l'intérêt général. Enfin, pour favoriser le plein exercice des compétences de chacune, à l'inverse de la tendance actuelle à une intégration purement comptable, il faut renforcer les coopérations intercommunales et inter-collectivités. Afin de porter des politiques publiques fondées sur des volontés partagées, à partir de besoins identifiés. Cela doit être rendu possible

par la mise en commun, toujours entre partenaires égaux, sans installer de nouvelles tutelles.



Philippe Poutou

**(Réponse aux questions 1 et 2).**

Les communes sont actuellement prises dans un double mouvement : décentralisation et intercommunalité. La décentralisation impose des transferts de compétences, bien que le principe de l'autonomie des communes soit toujours évoqué. Au nom de l'intercommunalité, ce sont des structures non élues (communautés urbaines, d'agglomération ou de pays) qui décident de l'aménagement du territoire, du logement, fixent les taux de la taxe professionnelle. Le résultat est que jamais les communes n'ont été aussi peu autonomes ni financièrement ni politiquement, jamais les cartes n'ont été aussi brouillées (plus personne ne sait qui s'occupe exactement de quoi).

Évidemment, cette politique est payée par les habitants ; sauf en période électorale, les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) et taxes locales (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) augmentent, il en est de même pour les services (restauration scolaire notamment) ; elle renforce encore les inégalités puisque ces impôts ne sont pas progressifs et concernent tout le monde, quel que soit le revenu. Les conseils municipaux ont été vidés d'une bonne partie de leurs pouvoirs au profit de structures non élues : il n'y a aucune transparence ni pour la population, ni même pour les élus aux conseils municipaux. Les rapports devant les conseils municipaux sont quasiment inexistantes. Les conseils communautaires n'ont qu'un rôle de chambre d'enregistrement et les décisions se prennent en bureau, dans les coulisses. Cette politique a, de plus, considérablement augmenté les inégalités territoriales entre collectivités riches et collectivités pauvres. La ville de Neuilly-sur-Seine (riche commune de 60 000 habitants, bien connue pour son 2 % de logements sociaux) dispose d'un budget de 196 millions, tandis que celle de Vitry-sur-Seine (commune de 80 000 habitants comptant plus de 40 % de logements sociaux dans le département 94) doit se contenter de 178 millions d'euros. Les politiques de décentralisation et d'intercommunalité devaient

(1) Les réponses de Jean-Luc Mélenchon sont signées par le Front de gauche.

corriger ces inégalités : il n'en est rien, c'est même le contraire qui se produit ! Cette politique est de plus en plus encadrée par les gouvernements et institutions européennes. Bruxelles épingle ainsi la France pour que les services intercommunaux soient ouverts à la concurrence et donc privatisés au lieu d'être mutualisés : finis les services publics locaux intercommunaux comme les centres de loisirs, bibliothèques, portage de repas pour les personnes âgées avec comme conséquence des factures de plus en plus lourdes pour les usagers (eau, ordures ménagères...) qui s'ajoutent à l'augmentation des impôts locaux.



Nicolas Sarkozy

L'organisation institutionnelle française a connu une nouvelle modernisation importante avec la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. C'est une étape majeure que j'ai souhaité initier pour rapprocher les citoyens et les collectivités autour de deux lignes directrices, renforcer la démocratie locale et accroître l'efficacité de l'action publique locale au plus près du citoyen. En effet, notre organisation

territoriale souffre sans doute d'une trop grande complexité et d'un manque de lisibilité pour nos concitoyens. Or, je suis trop attaché à notre démocratie et à nos collectivités pour accepter qu'elles aient à subir des attaques souvent injustifiées. Je souligne, d'ailleurs, que cette réforme a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des représentants des collectivités territoriales, notamment l'AMF ainsi que d'un examen approfondi qui a permis d'améliorer ce texte, notamment par les amendements adoptés venant de l'ensemble des partis représentés au Parlement.

## 2. Répartition des compétences entre l'État et les collectivités

L'AMF souhaite que l'État assume pleinement ses responsabilités régaliennes sans faire appel au local. Elle estime également nécessaire de clarifier les compétences entre l'État et les collectivités locales. Cette clarification nous paraît aujourd'hui indispensable dans un certain nombre de domaines (logement, université-recherche, transport...).

**Quelle est votre position et que proposez-vous, le cas échéant ?**



François Bayrou

Une décentralisation réussie suppose deux conditions. La première est que l'État prenne ses responsabilités et tienne ses engagements. Or, depuis de nombreuses années, il se désengage de ses activités régaliennes, que ce soit en matière de sécurité, de santé, de logement. À titre d'exemple, je trouve choquant que les collectivités territoriales prennent en charge la vidéosurveillance. La seconde est que la clarification des compétences des collectivités territoriales permette de savoir qui fait quoi et d'améliorer l'efficacité de l'administration locale. Nous en sommes loin !



Jacques Cheminade

Ma démarche anti-crise se résume à introduire, à chaque niveau de responsabilité territoriale et sans dilution excessive dans des entités nouvelles, une spécialité, un financement et une direction. Il s'agit d'or-

ganiser un enchaînement clair de responsabilités :

- spécialité : les services de proximité pour la commune, le social pour le département, l'économique pour la région. Le principe est que chacun puisse agir en évitant le plus possible que ses compétences se croisent avec celles de tous les autres, et que les administrés sachent qui est responsable de quoi. C'est dans ce contexte clarifié que les éventuels abus de l'intercommunalité pourront être le mieux évités ;
- financement : une même ressource par type de collectivité, afin que soit clarifié le rôle de chacun dans la pression fiscale. Les contribuables sauront mieux ainsi qui leur fait payer quoi ;
- direction : un élu doit détenir un seul mandat, sous réserve de son éventuel ancrage au Sénat renouvelé. La conduite de la collectivité doit en effet pouvoir être identifiée à une personne et à une équipe que les électeurs pourront confirmer ou remplacer en y voyant plus clair.



Nicolas Dupont-Aignan

Avant d'être candidat à l'élection présidentielle et contrairement à tous les autres prétendants à l'Élysée, j'ai été et suis encore maire et président d'une intercommunalité. Ainsi, je sais parfaitement les ambiguïtés et les inquiétudes qui traversent les acteurs de la politique locale. J'estime nécessaire en effet que les relations entre État et collectivités locales soient profondément et durablement améliorées. L'essentiel demeure à mes yeux de rétablir un climat de confiance, institutionnel et politique, entre l'État central et les collectivités territoriales, gravement entamé par la désastreuse réforme de la décentralisation, engagée par le pouvoir sortant. Il faut, comme vous le soulignez, que l'État prenne toutes ses responsabilités dans les politiques qu'il engage, et qu'il cesse de transférer des missions aux collectivités locales à seule fin de s'en décharger, sans toujours confier les moyens pérennes adéquats.

François  
Hollande

Il est nécessaire d'améliorer la lisibilité de l'action exercée par chacun des niveaux de collectivités. J'ai la conviction que cette nouvelle étape de la décentralisation permettra une réforme de l'État pour plus

de clarté, d'efficacité et de justice en définissant préalablement la mission fondamentale de chacun des niveaux. La région doit être en première ligne pour la préparation de l'avenir de son territoire, des entreprises et des salariés. À elle le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports publics, l'orientation et la formation. Elle sera partie prenante des politiques de l'emploi et sera associée à la gestion de la banque publique d'investissement pour les PME que nous allons créer. De nouvelles compétences lui seront reconnues en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Les départements se verront attribuer le rôle d'assurer et de renforcer les solidarités sociales et territoriales en mettant fin aux doublons avec l'État. Il devra disposer de nouvelles ressources pour assumer les enjeux du handicap et du grand vieillissement. Quant aux communes, elles sont notre héritage issu de l'histoire de notre pays, je leur ai déjà exprimé mon profond attachement. Parce qu'elles représentent bien plus qu'une forme juridique mais l'incarnation des solidarités humaines. Il n'y aura d'avenir pour les communes que s'il y a une intercommunalité de projet dotée d'un fonctionnement démocratique. Les communautés et les communes ont un rôle essentiel pour le maintien et le renforcement du lien social et des services publics de proximité. L'État continuera d'assumer pleinement ses fonctions régaliennes et son rôle de stratège veillant à la cohérence de l'action publique.



Eva Joly

Malgré deux actes de la décentralisation, en 1981 et en 2004, l'État a conservé de nombreux doublons pour des compétences ayant été déléguées aux collectivités, quand il aurait fallu leur transférer davantage de moyens humains et financiers. Dans le même temps, l'État les sollicite de plus en plus fréquemment pour qu'elles se substituent à

lui dans le financement de compétences régaliennes. Quand on entend aujourd'hui des membres du gouvernement tacler la gestion financière des collectivités, astreintes de fait à la règle d'or et privées de marge de manœuvre fiscale, on atteint le comble de l'hypocrisie. Il est donc nécessaire de remettre de l'ordre dans le système d'administration territoriale et de clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales. Nous proposons une application plus stricte du principe de subsidiarité en rassemblant, par exemple, les compétences économiques au niveau des régions et les compétences de proximité au niveau des communes et des communautés. Par la suite, un dialogue continu entre l'État central et les associations d'élus permettra d'identifier les compétences potentiellement « décentralisables ». Néanmoins, l'État devra garder la main sur les compétences régaliennes : sécurité, justice, défense et diplomatie.



Marine Le Pen

Je partage pleinement le souhait de l'AMF. L'État doit assumer pleinement ses fonctions régaliennes au lieu de s'en défausser sur les collectivités locales. Il est d'ailleurs nécessaire de clarifier l'imbroglio qui subsiste en particulier dans les transports (secteurs routier et portuaire).

En ce qui concerne l'université, il n'est plus possible de solliciter les conseils régionaux à la fois l'enseignement supérieur et les lycées. De nombreux exécutifs régionaux souhaitent assumer l'entretien des facultés, si le bloc du secondaire est tout entier transféré aux conseils généraux. Encore faudrait-il leur en donner les moyens.

Jean-Luc  
Mélenchon

Répondre à cette question suppose de définir d'abord les responsabilités régaliennes de l'État. Ainsi en matière de sécurité, d'éducation, ou d'aménagement du territoire, l'État n'assume plus totalement ses missions. Il faudrait en effet qu'il y retrouve une place plus importante, pour assurer l'égalité des citoyens et un développement équilibré du territoire. Sinon c'est la concurrence entre les territoires qui s'installe, en prélude à la mise

en concurrence des habitants eux-mêmes. Mais nous ne voulons pas d'un État rabougri sur ses seules missions régaliennes comme l'organisent les libéraux. D'autant qu'il a tendance, actuellement, à en céder une partie à la sphère de l'économie privée, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité. Il doit à notre sens conserver son rôle d'État protecteur, stratège et interventionniste garant de l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire.



Nicolas Sarkozy

Je souscris à votre analyse concernant la nécessaire clarification des compétences entre l'État et les collectivités territoriales mais en souhaitant vous apporter quelques éléments de précision. Je crois que nous

devons poursuivre dans la voie de la clarification des compétences, comme cela a été initié dans la loi de réforme des collectivités territoriales. Je crois, par ailleurs, qu'il est sain que les décisions prises par l'État dans ses domaines d'intervention puissent être mises en œuvre en concertation étroite avec les élus locaux pour tenir compte au mieux des besoins de la population. Par ailleurs, vous évoquez les responsabilités régaliennes de l'État. L'action que nous avons menée, avec le gouvernement, au cours de ces cinq années, a renforcé l'intervention de l'État dans ce domaine et a aidé les collectivités lorsque celles-ci souhaitaient s'investir sur ces sujets. Je pense notamment à la vidéoprotection. Je suis favorable à ce que les collectivités territoriales puissent, dans la limite de leurs prérogatives, continuer à agir dans ce domaine si elles le souhaitent. Je pense ainsi que la police municipale doit rester à la libre appréciation des maires. Il en va de leur responsabilité d'élus.

### 3. Relations entre les divers niveaux de collectivités

Pour l'AMF, lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités, il serait nécessaire, pour assurer une cohérence globale des politiques, de renforcer le principe du chef de file, tout en associant les collectivités concernées à la gouvernance du dispositif.

**Êtes-vous favorable à ce que les collectivités de chaque région décident de leur organisation (répartition des compétences, coordination des actions et gestion des crédits correspondants) ?**



François Bayrou

La clarification des attributions des collectivités territoriales est nécessaire afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces. La loi du 16 décembre 2010 est très pauvre sur ce sujet.

Comme vous le suggérez, il aurait mieux valu donner aussi un contenu précis à la notion de chef de file, et laissant une large place au choix des acteurs locaux. Je développerai l'expérimentation et l'initiative locale afin que chaque territoire puisse utiliser au mieux son potentiel, en tenant compte de ses spécificités géographiques, historiques et économiques.



Jacques Cheminade

Si l'on veut autonomiser et responsabiliser les collectivités territoriales, il faut changer de système de financement, ce qui permettra d'assainir le climat et d'interdire le cumul des mandats. Un statut de l' élu doit être enfin mis en place. Le coût de l'harmonisation du statut des élus locaux à un niveau leur permettant d'exercer leur mandat à temps plein, à partir d'une commune de plus de 3 500 habitants, puis de bénéficier d'une retraite décente, a été évalué à un peu plus d'un milliard d'euros. Je m'efforcerai que cette dépense soit effectuée, car ce qu'on y gagnera en mobilisation des compétences et gain de temps de travail compensera largement la dépense elle-même.



Nicolas Dupont-Aignan

Si chaque collectivité concernée est associée à la prise de décision et à la gouvernance de dispositifs mis en place, je suis favorable à davantage d'autonomie dans l'organisation de leur coopération.



François Hollande

Une bonne relation entre les collectivités trouve ses racines dans la confiance et le respect réciproque, ce qui a été difficile depuis cinq ans. C'est tout simplement la mise en application du principe de libre administration au travers de coopérations, partenariats, projets communs fondés sur le contrat. Il s'agit d'organiser une collaboration étroite entre elles, fondée sur le contrat, pour coordonner parfaitement leur action publique. Ce qui coûte cher dans nos territoires ce sont les redondances dans les financements et les subventions, les procédures interminables, les services qui se doublonnent entre l'État et les collectivités, et parfois entre elles. Nous instaurons un guichet unique d'instruction pour chaque politique. L'objectif est que nos concitoyens sachent qui fait quoi dans la République, ce qui permet de garantir la justice entre les contribuables et entre les territoires.



Eva Joly

Pour l'exercice de certaines compétences ou le financement d'équipements importants, l'utilisation de financements croisés est l'opportunité pour les collectivités de s'associer autour d'un projet. Il faut

maintenir cette possibilité intéressante, tout en clarifiant la répartition des crédits pour donner plus de lisibilité à ces montages parfois complexes. Par exemple, on pourrait nommer systématiquement une collectivité « chef de file » qui assurerait la majeure partie du financement. D'une manière générale, il faut garder une certaine souplesse dans la gestion des compétences et des crédits alloués aux collectivités. Des compétences optionnelles doivent pouvoir être transférées d'une collectivité à une autre sur la base d'un partenariat entre celles-ci. Mais des blocs de compétences « minimaux » sont impératifs pour que tout citoyen puisse s'y retrouver. Faute de quoi, on conservera un système administratif sans véritable contrôle démocratique.



Marine Le Pen

Les relations entre les niveaux de collectivités dans le domaine d'action économique fournissent un bon exemple des répartitions de compétences souhaitables et rationnelles. Il existe une collectivité chef de file ; et les autres territoires peuvent abonder les dispositifs régionaux existants. Cet exercice de la subsidiarité semble fonctionner convenablement. En revanche, je ne suis pas persuadée que la répartition des compétences puisse s'effectuer à la carte d'une région française à l'autre. Il importe que le législateur fixe des normes claires ; faute de quoi les décideurs économiques s'égarent dans une hétérogénéité qui serait source d'une surenchère proche du « dumping ».



Jean-Luc  
Mélenchon

Si la répartition des compétences doit être, à notre sens, du domaine de la loi et donc la même sur tout le territoire, autant la coordination événementielle des actions publiques qui en découlent doit être du

domaine de la libre administration des collectivités territoriales qui y concourent. Aussi, à ce refus de la tutelle de l'État, dans ce domaine, ne doit pas se substituer l'acceptation, plus ou moins forcée, d'une autre tutelle venant cette fois d'une collectivité territoriale. La coopération volontaire doit être la règle. Une coopération où chacun compte pour un. Dans ce cadre, si un chef de file, coordinateur de politiques publiques partagées, est une option que nous soutenons, sa mise en place doit relever, à notre avis, de l'accord entre les parties.

Philippe  
Poutou

Dans un certain idéal nous serions pour que les populations puissent faire leur propre choix et leur propre expérience comme l'expérience de Porto Allegre. Ce modèle de démocratie directe nous semble le seul pertinent à ce jour afin que les populations de telle ou telle autre collectivité puissent faire ces propres choix. Aujourd'hui, il y a souvent un décalage entre le choix de certaines collectivités concernant par exemple les délégations de service public et celui des populations et associations d'usagers et syndicats. La question de l'eau montre qu'il y a déjà une autonomie de décision de collectivité par rapport à l'organisation de leur service public, il est regrettable que celle-ci rentre en contradiction avec la volonté des populations.

Rares sont les élus qui se font élire sur la base d'un programme qui annonce des suppressions de classes, de bureau de poste, de ligne de bus, de privatisation de service à la petite enfance, de distribution de l'eau et pourtant c'est une réalité politique que nous connaissons partout dans nos villes. Alors oui à une cohérence globale des politiques décidées par les populations elles-mêmes !



Nicolas Sarkozy

Les relations entre les collectivités territoriales elles-mêmes ont été modernisées. Nous avons, d'une part, souhaité clarifier les compétences de chacune en supprimant la clause de compétence générale, sauf pour les communes qui ont un lien de proximité fort avec nos concitoyens. Mais nous avons également souhaité encadrer les interventions financières des départements et des régions,

souhaité responsabiliser les maîtres d'ouvrage dans le cadre des investissements partagés et souhaité rationaliser, à terme, le cumul des subventions du département et de la région. J'ajoute que la loi de réforme des collectivités territoriales a marqué une avancée majeure de la décentralisation : pour la première fois le législateur a laissé à des collectivités, en l'occurrence la région et les départements, la capacité de décider elles-mêmes de la répartition de leurs compétences, et a admis que cette répartition puisse être différente selon les régions.

## 4. Intercommunalité

Les communes doivent continuer à détenir une clause de compétence générale. En effet, dans un monde qui se caractérise par sa complexité, son éclatement, et où il est de plus en plus difficile de saisir les questions dans leur globalité, la commune reste le seul lieu de « synthèse » et de proximité.

L'AMF est favorable au renforcement de l'intercommunalité, mais les structures intercommunales, qui assurent le développement économique, l'aménagement et les grands services d'un territoire, doivent conserver leur statut d'établissement public soumis au principe de spécialité et ne pas devenir des collectivités locales supplémentaires. Elles doivent tenir leurs périmètres et compétences de la libre volonté des communes et leurs instances doivent être désignées dans le cadre municipal.

**Comment concevez-vous les relations entre les communes et l'intercommunalité ?**

**La loi doit-elle, selon vous, renforcer les compétences obligatoires des communautés ?**

**Quel mode de désignation préférez-vous pour les délégués communautaires ?**

**Estimez-vous qu'un régime juridique particulier doit renforcer les grandes métropoles ?**

**Si oui, lequel et à partir de quelle population ?**

Nathalie  
Arthaud

Concernant l'intercommunalité, la politique de regroupement des communes vise à limiter le pouvoir de ces communes que l'État considère comme trop sensibles aux aspirations des populations

locales, en particulier les communes de moindre taille. D'ailleurs, on est passé de l'incitation à une politique autoritaire de l'État, conduite par les préfets investis de tous les pouvoirs. La seule démocratie véritable serait de permettre un contrôle permanent de la population sur les affaires locales comme d'ailleurs sur les entreprises et l'État. Cela voudrait dire la révocabi-

lité permanente des élus en cas de non respect des intérêts de la collectivité et mettre en place des assemblées populaires ayant le pouvoir de régler au maximum les affaires concernant la population.

Ce n'est que sur ces bases que pourrait se discuter librement le niveau d'organisation utile dans chaque domaine, au niveau d'une commune, d'un regroupement de communes, d'un territoire, d'un département, d'une région, ou du pays.

François  
Bayrou

L'intercommunalité est l'avenir de nos territoires, en particulier ruraux, à la condition qu'elle préserve l'identité de nos communes. Ce n'est pas la taille des intercommunalités qui fait leur force mais leur

pertinence géographique et la cohérence de leur projet. Je crois qu'il faut sortir de la course à l'agrandissement des structures. C'est également le cas pour les grandes métropoles. Le gigantisme est souvent source de coûts supplémentaires. Nos métropoles ont plutôt besoin de projets de territoires garantis par une contractualisation entre les différents acteurs. Parallèlement, le développement de la démocratie locale est nécessaire. Je me réjouis de la démocratisation des assemblées des établissements de coopération intercommunale, grâce à l'élection directe des délégués communautaires. L'achèvement de l'intercommunalité en France ne peut se faire que dans le cadre d'un dialogue constructif et avec l'accord de l'ensemble des élus locaux.

Jacques  
Cheminade

Je m'oppose vigoureusement à la réforme en cours qui vise à transférer un maximum de ressources et de compétences aux EPCI, pour préparer la disparition des communes, suivant les pressions de l'UE visant à réduire leur nombre à 5 000 ou 6 000 : – le nombre de délégués prévus par la loi ne résulte plus de l'accord passé lors de la création de l'EPCI. Un siège est attribué à chaque commune et des sièges complémentaires sont répartis en fonction de la population. Les communes, en cas de modification des périmètres,

ne pourront plus se prononcer sur le nombre de délégués. Je dis non à cette rupture avec le principe de coopération volontaire ; – on aboutira ainsi à une forte réduction du nombre de délégués communautaires, du nombre de vice-présidents et de bureaux. Le pouvoir se trouvera concentré entre les mains du président de l'intercommunalité et d'un nombre limité de vice-présidents, avec leurs proches conseillers. Je dis non à cet abandon du principe d'égalité entre les maires de communes, quelle que soit leur taille ; – la représentativité des communes dans les CDCI sera réduite des 60 % actuels à 40 %. Les cas où les décisions devront être prises à la majorité qualifiée pour être applicables seront en peau de chagrin. Le verrou protecteur des communes disparaîtra : par exemple, le transfert de compétences ne nécessitera plus que l'accord de la moitié des communes représentant au moins la moitié de la population. Je dis non à cette possibilité offerte à l'intercommunalité de « siphonner » les compétences des communes à la majorité simple.

En même temps les départements, touchés de plein fouet par la réforme des finances locales, seront menacés, les plus peuplés par la création de métropoles, les plus petits par la substitution de conseillers territoriaux aux conseillers généraux. Je partage l'anxiété des maires qui redoutent un désengagement massif des conseillers généraux puis demain territoriaux dans le financement des projets municipaux.

Nicolas  
Dupont-Aignan

Il nous faut rapprocher le pouvoir du citoyen, et donc réaffirmer le rôle central de la commune et du département dans l'organisation territoriale de notre pays. De même, il m'apparaît évident de maintenir la commune comme cellule démocratique de base de l'organisation du territoire avec une garantie de son autonomie financière. Cela nécessiterait de mettre fin à l'obligation de financement des projets à hauteur de 20 % auxquels sont soumises les communes, ce qui ne peut que défavoriser les petites communes, et instaurer un véritable système national de péréquation financière pour maintenir une solidarité entre les territoires de la République. C'est cela qui permettra de renforcer la cohésion territoriale de notre pays.

De plus, j'ai toujours considéré que l'obligation préfectorale pour toute commune de se regrouper en intercommunalité est une mesure d'un autoritarisme d'un autre âge. Je suis partisan de sa suppression afin de privilégier l'achèvement déjà très avancé de la carte intercommunale par des incitations financières et, surtout, autour de projets et d'objectifs structurants pour les communes et leurs habitants. Seule une démarche de projets et d'objectifs partagés est valable en matière d'intercommunalité. Suite à cela, il pourra en effet être intéressant de débattre du mode d'élection des délégués communautaires et, s'il est nécessaire, de renforcer les grandes métropoles.

François  
Hollande

Je pense que le couple commune-intercommunalité forme un tout et que les rouages du système doivent permettre la mise en place de services publics efficaces.

Les lois de 1992 et 1999 entendaient simplifier l'intercommunalité et avaient lancé un mouvement de rationalisation des syndicats intercommunaux. Tout en poursuivant les efforts de rationalisation, il faudra simplifier les règles et les structures qui sont beaucoup trop complexes, dans un souci de lisibilité politique.

L'idée serait d'inventer un mécanisme d'intéressement au transfert des compétences : plus d'intégration urbaine et de mutualisation en échange de plus d'autonomie et une liberté supplémentaire de lever l'impôt... Plus de liberté en échange de nouveaux efforts de mutualisation et d'intégration.

Nous savons que certaines compétences ne peuvent plus s'exercer qu'au niveau intercommunal : les compétences stratégiques d'aménagement, d'accueil des entreprises par exemple. Il me semble souhaitable de renforcer progressivement ce socle des compétences obligatoires. Par ailleurs, il faudra aussi progresser sur la question du foncier ou encore vers le PLU intercommunal.

S'agissant de la désignation des conseillers communautaires, reconnaissons que la solution choisie pour 2014 présente déjà un progrès démocratique pour nos territoires. L'élection au suffrage universel par fléchage en même temps que l'élection des conseillers municipaux donnera une assise démocratique plus en

rapport avec les responsabilités des élus communautaires. Cette réforme devra toutefois être évaluée dans le temps.

Enfin, quelques très grandes agglomérations devraient aller plus loin et disposer des instruments juridiques et des ressources leur permettant de devenir de véritables métropoles européennes.



Eva Joly

Les communes françaises sont souvent décriées comme l'une des causes du « mille-feuille administratif » français et jugées trop nombreuses, trop petites. C'est pourtant nier leur importance comme lien entre les citoyens et la nation. D'ailleurs, ces derniers la plébiscitent toujours et se réfèrent à elle de manière identitaire. Cependant, nous pensons que les intercommunalités peuvent aider à adapter la structure administrative aux bassins de vie pratiqués et ressentis par les habitants. Ils permettent également une mutualisation efficace des moyens humains et financiers des communes. EELV propose donc la généralisation de l'intercommunalité et l'approfondissement des compétences des communautés sur la base du partenariat entre communes. Car sans cette dynamique de concertation, il sera impossible de faire prévaloir les intercommunalités construites sur des projets de territoire sur celles qui ne satisfont que les égoïsmes locaux. Pour faciliter l'identification des citoyens à cet échelon intermédiaire, les délégués communautaires ainsi que les présidents d'intercommunalités devront être élus au suffrage universel direct. Pour ce qui est du reste des compétences, il est certain que la taille des structures intercommunales doit correspondre à leur degré d'intégration, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Il faut donner un cadre juridique pour des compétences « maximales » selon le type de structure, puis laisser une plus large place aux projets de territoire et aux dynamiques de coopération intercommunales. Une gestion souple des compétences communautaires permettra d'adapter leur effort de partenariat aux réalités politiques locales. Pour le cas des métropoles, un statut juridique particulier est nécessaire pour faciliter la gestion des biens communs et garantir une meilleure justice entre quartiers d'une même agglomération. Le seuil de 500 000 habitants aujourd'hui en vigueur pour les « métropoles » semble plutôt bien correspondre aux grandes villes françaises concernées par le fait métropolitain, mais rien n'empêche de déterminer d'autres critères, notamment qualitatifs.



Marine Le Pen

Vos questions sont libellées de telle façon qu'elles fournissent simultanément les réponses. Les EPCI doivent rester régis par le principe de spécialité. Je redoute que la réforme de 2010 ait à cet égard des conséquences néfastes ; car elle tente d'enfermer toutes les communes de France dans un EPCI. Il est donc à craindre que, dès les élections de 2020, le mode de désignation envisagé pour 2014 ne soit inversé. Les élections s'effectueraient au niveau des intercommunalités et les maires ne deviendraient que des annexes gérées par des conseils de type PLM.



Jean-Luc Mélenchon

**Comment concevez-vous les relations entre les communes et l'intercommunalité ?**  
L'intercommunalité doit, pour nous, demeurer un outil de coopération, entre les mains des communes, pour mettre en œuvre volontairement des politiques publiques mutualisées sur un même territoire. Elle doit permettre de réaliser des projets construits à partir d'une vision partagée et pour satisfaire les besoins et les attentes de la population. De ce fait, les intercommunalités ne peuvent se substituer aux communes en quelque domaine que ce soit, sauf pour les compétences volontairement déléguées. Elles doivent aussi devenir des boîtes à outils, à la disposition des communes qui en sont membres. La refondation d'une intercommunalité de projet doit trouver sa source dans le volontariat, la libre association des communes entre elles, l'intervention citoyenne et la recherche du consensus dans ses modes de gestion. **La loi doit-elle, selon vous, renforcer les compétences obligatoires des communautés ?**  
Certainement pas. Ce serait la mort annoncée de nos communes. Ce serait un acte politique des-

tructeur, mettant à mal la base essentielle de notre organisation territoriale. Nous sommes pour le volontariat et l'accord préalable avant tout transfert de compétence. Et les compétences déjà attribuées doivent déjà être bien exercées.

**Quel mode de désignation préférez-vous pour les délégués communautaires ?**

Dans le cadre actuel des intercommunalités, nous sommes pour un système de fléchage, à l'occasion des élections municipales, dans les communes de plus de 500 habitants. Cela tient au fait que les délégués communautaires lèvent aujourd'hui l'impôt. Il faut donc retisser le lien entre autonomie fiscale et représentation populaire. **Estimez-vous qu'un régime juridique particulier doit renforcer les grandes métropoles ? Si oui, lequel et à partir de quelle population ?**  
Non. Le droit commun doit s'appliquer à tous les territoires. La commune et ses pouvoirs, le département et ses pouvoirs, la région et ses pouvoirs doivent être les mêmes partout. La coopération doit aussi être partout fondée sur le volontariat.



Philippe Poutou

**(Voir réponse aux questions 1).**  
Le NPA se prononce pour l'égalité des droits entre les territoires :  
– une politique de péréquation corrigeant les revenus et potentiels fiscaux extrêmement variables d'une commune à l'autre,  
– le développement des services publics intercommunaux, particulièrement pour les petites communes qui ont besoin de mutualiser leurs moyens,  
– une intercommunalité de projets discutés, contrôlée par les habitants,  
– là où des structures intercommunales sont mises en place, elles doivent être élues en même temps que les conseils municipaux en veillant à ce que toutes les communes, quelle que soit leur taille, soient représentées.



Nicolas Sarkozy

Il nous faut développer les outils qui permettent de renforcer la coordination entre collectivités. C'est, par exemple, renforcer les prérogatives des collectivités que la loi désigne comme « chefs de file », qui sont aujourd'hui réduites à un rôle de facilitateur,

sans pouvoir de décision. C'est, aussi, avoir plus fréquemment recours à la notion d'autorité organisatrice : elle permet un affichage clair de la compétence, tout en offrant la souplesse nécessaire à sa mise en œuvre opérationnelle, la collectivité désignée comme « autorité organisatrice » ayant la faculté d'organiser l'exercice de sa compétence ou de la déléguer. Les communes sont également directement concernées par les évolutions de l'intercommunalité qui verront l'ensemble du territoire couvert par ce type de structure à l'horizon 2014. Je considère que nous devons rapprocher le duo communes-communautés de com-

munes qui est le seuil efficace pour de nombreux investissements et pour le renforcement d'une démocratie locale à laquelle je suis très attaché. Cet attachement à la démocratie est d'ailleurs le socle de mon projet puisque j'ai proposé que les délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soient désormais élus selon un système de « fléchage » lors des élections municipales, qui est le seul mode d'élection préservant l'identité des communes et ne créant pas une légitimité concurrente. C'est un point essentiel à mes yeux. Tout comme je suis certain que le développement des métro-

poles est un élément incontournable de l'avenir de notre pays. Nous manquons de grandes métropoles régionales ayant une taille critique pour rivaliser avec les villes de nos partenaires européens. Le seuil de 500 000 habitants que nous avons défini me paraît être de nature à garantir le succès de ce dispositif et à permettre l'émergence de ces métropoles régionales qui font aujourd'hui défaut dans notre pays. Je suis favorable à la conduite d'évaluations régulières pour nous permettre, tant en termes d'organisation que de compétences, d'améliorer encore l'efficacité de nos structures intercommunales.

## 5. Système financier et fiscal

Le système financier des collectivités locales est aujourd'hui à bout de souffle et mélange reliquat d'autonomie fiscale sur des bases obsolètes et empilement de dotations. Il faut choisir un système clair. L'AMF rappelle son attachement à l'autonomie fiscale, qui va de pair avec la pleine responsabilité des collectivités locales.

**Dans ce contexte, voulez-vous aller vers une réelle autonomie fiscale des collectivités, permettant aux territoires de fixer l'assiette et/ou le taux des impositions ?**



Nathalie Arthaud

Je regrette que la politique proposée par beaucoup d'élus locaux, dans les villes, les départements ou les régions, pour combattre la montée dramatique du chômage, a été de multiplier les cadeaux financiers aux dirigeants des entreprises de leur territoire, qui souvent, malgré les aides reçues sous toutes les formes (locaux, terrains ou aménagements des routes), ont fermé leurs entreprises sans d'ailleurs rembourser les aides fournies, et en ruinant des centaines de familles, voire une région entière. Cette surenchère aux aides a d'ailleurs entraîné une sorte de compétition malsaine entre les régions et a abouti quelquefois à des délocalisations à l'intérieur du pays. Les collectivités qui se placeraient dans le camp de la population travailleuse devraient limiter au maximum l'imposition des classes populaires et taxer au maximum le grand patronat et les classes riches, mettre fin à toutes les aides directes et indirectes au patronat, en réservant

les sommes disponibles à suppléer autant que possible, au désengagement de l'État dans les domaines vitaux de l'éducation, de la santé, du logement et des transports.



François Bayrou

La consécration constitutionnelle du principe d'autonomie financière n'est pas suffisante et n'a pas amélioré la situation de nos collectivités territoriales. Comme vous le suggérez, il est plus pertinent de s'intéresser aux principes d'autonomie de gestion et d'autonomie fiscale : il est normal que les assemblées délibérantes élues démocratiquement par les citoyens puissent participer à la fixation de l'impôt et en être comptables devant tous. Il faut une réforme de la fiscalité locale, aujourd'hui vieillissante, et une meilleure péréquation des ressources et des charges, très inégalement réparties. La dépendance des collectivités territoriales aux dotations de l'État n'est pas

conforme à ma conception du principe de libre administration.



Jacques Cheminade

Je mettrai immédiatement à l'étude le remplacement des impôts locaux existants par des impôts correspondant mieux aux conditions de notre époque, plus pérennes et mieux corrélés aux revenus des ménages. Je ferai en sorte que l'État, qui a transféré aux collectivités territoriales des attributions toujours plus nombreuses, leur accorde l'autonomie fiscale et les transferts de ressources propres à les financer correctement. La situation actuelle, qui combine dépendance et recours constant à des expédients, conduit à une crise territoriale très grave s'ajoutant à la crise mondiale actuelle.



Nicolas  
Dupont-Aignan

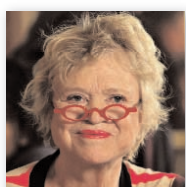
Je pense qu'il est nécessaire de donner davantage d'autonomie aux communes en matière de fiscalité, même s'il est nécessaire tout de même que l'État puisse continuer à donner un cap à la fiscalité dans sa globalité.

François  
Hollande

Les collectivités locales ont trop souffert ces dernières années de l'érosion, voire pour les régions, de la disparition de leur autonomie fiscale. Dans le même temps, l'équilibre a été rompu entre l'imposition sur les ménages et celle sur les entreprises, et la fiscalité des foyers est toujours plus injuste. Pour rétablir la justice entre les contribuables, il faut une réforme de la fiscalité locale, qui corrige les erreurs, les effets les plus injustes de la suppression de la taxe professionnelle sans remettre en cause les allègements concédés aux entreprises qui sont confrontées à la compétition mondiale. Plusieurs pistes sont à l'étude pour restaurer une marge d'autonomie aux départements et aux régions.

La responsabilité, c'est d'assumer ces décisions, devant les usagers, les contribuables et au final devant les électeurs. C'est à eux qu'il appartient de conforter ou de sanctionner les choix fiscaux des élus locaux. C'est pourquoi la démocratie locale impose de rétablir une réelle autonomie fiscale en toute transparence. L'autonomie, c'est le pouvoir d'agir sur les taux ou sur les bases et s'apprécie au niveau de chaque collectivité.

Je renforcerai parallèlement la solidarité financière de l'État et des collectivités locales vers les territoires. La péréquation entre collectivités est un levier de la solidarité territoriale.

Eva  
Joly

Le principe d'autonomie financière des collectivités locales, malmené durant le dernier quinquennat doit être réaffirmé et renforcé. Pour répondre à l'urgence, il faudra tout d'abord organiser le désendettement des collectivités les plus fragilisées par la crise, la perte du triple A et la faillite de Dexia. Dans un second

temps, une remise à plat des finances locales semble indispensable. Mais pour cela, il est impératif de changer les pratiques en matière de réforme des finances locales en associant plus étroitement les élus et leurs représentants au sein des associations. La récente réforme de la taxe professionnelle est à cet égard un véritable contre-exemple, puisqu'elle a été faite sans concertation, et donc sans apporter de solution pérenne pour la gestion financière des collectivités. Nous pensons que la diversification des sources de prélèvements pour chaque collectivité (entreprises, revenus, patrimoine) ainsi que la libre fixation des taux sont la solution pour adapter les impôts locaux aux contextes économiques spécifiques et responsabiliser pleinement les collectivités. Une des priorités est de refonder les impôts locaux pour maîtriser le foncier : lutter contre l'étalement urbain, promouvoir les comportements écologiques, lutter contre la pollution et favoriser l'égalité territoriale. Quant aux valeurs locatives cadastrales, elles devront être actualisées pour correspondre, enfin, à la réalité. Enfin, on peut aussi imaginer que certains impôts nationaux (TVA, CSG, etc.) soient redirigés vers les collectivités pour compenser les transferts de compétence qui ont été réalisés durant la dernière décennie.

Marine  
Le Pen

Effectivement, à chaque fois que l'État a allégé la fiscalité il l'a fait aux dépens des collectivités territoriales. Souvenons-nous de la vignette, de la TH régionale, du plafonnement de la T2, etc.

Ces pertes de recettes ont été compensées par des dotations qui sont aujourd'hui totalement figées. À la place de ce système stérilisant, je propose une fusion pure et simple de l'IS et de la CET. Les collectivités pourraient alors voter des centimes additionnels à cet impôt nouveau, récompensant ainsi leur dynamisme économique.

Jean-Luc  
Mélenchon

Nous sommes pour une réelle autonomie fiscale des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues par la loi, cette autonomie doit comporter une capacité d'action sur les assiettes et de modulation sur les

taux. Cette fiscalité locale doit pouvoir s'exercer à partir d'impôts directs sur les ménages et sur les entreprises et d'impôts indirects dont elles pourraient arrêter les taux. Dans ce cadre il faudrait que chaque collectivité dispose d'un panier fiscal (plusieurs impôts directs et indirects) lui assurant des recettes dynamiques. Notre revendication d'une réelle autonomie fiscale ne signifie pas qu'elle devrait suffire à assurer l'autonomie financière des collectivités locales. Celles-ci doivent aussi disposer de recettes de dotations et de péréquation découlant des compétences déléguées qu'elles assument et dont l'évolution doit suivre le rythme de progression des coûts.

Philippe  
Poutou

La fiscalité locale est doublement injuste car elle taxe proportionnellement davantage les habitants, les petits artisans et commerçants que les grands groupes et accentue les inégalités entre collectivités

riches et collectivités pauvres. Une autre politique de répartition des richesses en finirait avec cette double arnaque en taxant essentiellement les profits et en redistribuant suivant les besoins.

La taxe professionnelle (que doivent les patrons aux collectivités locales) dont une partie avait été exonérée par le gouvernement de Jospin et compensée par l'État (donc par nous ! plus de 50 % de ce cadeau aux patrons est financé par l'impôt sur le revenu et par la TVA) est maintenant supprimée – mais les petits artisans et les petits commerçants payent relativement plus que les grandes entreprises ! Il faut une réforme de la taxe professionnelle qui s'en prenne essentiellement aux profits.

La taxe d'habitation est totalement injuste, car elle n'est pas progressive ; ses bases n'ont pas été revues depuis 1970 – on peut arriver à des situations absurdes où un manoir qui ne disposait pas de douche dans ces années est moins taxé qu'un HLM dans lequel il y avait une salle de bains et un WC indépendants. Il faut une révision complète des bases de la taxe d'habitation et installer sa progressivité.

Actuellement, les taux des taxes sont liés : les conseils municipaux n'ont quasiment plus de possibilité de jouer sur la fiscalité ; une réforme radicale devrait permettre à une collectivité où il y a, par exemple, le siège social d'un grand groupe, d'augmenter la taxe professionnelle pour dimi-

nuer de manière importante la taxe d'habitation. De même, la péréquation entre les communes pauvres et les communes riches qui est censée faire profiter les communes pauvres de la richesse des habitants d'autres communes plus favorisées ne joue pas son rôle, elle doit être réformée et l'argent doit être réparti en fonction des besoins sociaux des populations.

Nicolas  
Sarkozy

L'autonomie financière des collectivités territoriales est garantie constitutionnellement. J'y suis naturellement attaché. C'est, en effet, un gage de vitalité et de responsabilité pour les exécutifs locaux. Le respect des collectivités territoriales ne doit pas être qu'une question de discours. Il doit passer par des actes concrets. Vouloir associer les collectivités territoriales à l'effort national de réduction de

la dépense publique, c'est les reconnaître comme acteurs incontournables de l'action publique. Chaque année, l'État concourt financièrement à leur action à hauteur de 100 milliards d'euros. Il est donc normal que, dans le respect de l'autonomie des collectivités, nous réfléchissions à des mécanismes qui permettent d'encourager les gestions vertueuses. C'est le sens de la concertation que nous avons menée avec le gouvernement lors de la Conférence des finances locales. Néanmoins, je ne sais pas s'il est opportun d'entamer une réflexion sur la fixation de l'assiette des prélèvements effectués par les collectivités. La suppression de la taxe professionnelle a fait franchir une première étape à la modernisation, indispensable, de la fiscalité locale. Cette réforme a permis de réorganiser la répartition des impôts : la totalité de la taxe d'habitation est désormais affectée au « bloc local ». Cette réforme a aussi renforcé la péréquation. Une chose est de constater que le potentiel fiscal par habitant varie de un à mille entre

les communes, autre chose est de créer, comme nous l'avons fait, des mécanismes de péréquation « horizontale » totalement inédits.

J'ai également souhaité que soit enfin engagé le chantier de la révision des valeurs locatives. Il a été expérimenté l'an dernier dans cinq départements, pour les locaux professionnels. Nous prendrons le temps nécessaire pour lisser les effets de transferts, mais nous irons au bout de cette réforme, qui a été trop longtemps différée.

Pour le reste, je veux tenir aux maires un langage de vérité. L'heure n'est ni à la création d'impôts nouveaux, ni aux transferts d'impôts de l'État vers les collectivités. C'est toujours le même contribuable ! S'il faut envisager de nouveaux leviers fiscaux, c'est pour répondre à des besoins spécifiques, avec des ressources ciblées et affectées. Par exemple, la fiscalité de l'aménagement a fait l'objet d'une importante réforme, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été modernisée et peut comporter désormais une part incitative.

## 6. Maîtrise de la dépense publique

Les communes et les communautés assurent les services publics de proximité aux habitants, dans le respect de leur obligation d'équilibre budgétaire. Elles sont tout à fait conscientes de la gravité de la situation financière de notre pays et prêtes à apporter leur contribution à la maîtrise de la dépense publique, mais dans le cadre d'un véritable pacte de confiance avec l'État.

Elles dénoncent :

- les politiques nationales décidées de manière unilatérale par l'État et qui ont des conséquences sur leurs moyens et leurs effectifs ;

- l'inflation des normes législatives et réglementaires, génératrices de surcoûts budgétaires.

**Êtes-vous favorable à ce que chaque projet ou proposition de loi fasse l'objet d'une étude d'impact pour en évaluer le coût et ses conséquences sur les collectivités locales ?**

**Souhaitez-vous renforcer le champ d'intervention et les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes ?**

François  
Bayrou

L'obligation de l'étude d'impact pour les projets et propositions de loi est le bon sens même. Je crois que les assemblées parlementaires devraient être plus vigilantes sur ce point. J'en parle assez souvent

avec mon ami Alain Lambert, président de la Commission consultative d'évaluation des normes : cette instance est confrontée à chacune de ses réunions à des textes inutiles et coûteux, puisés à la source de lois n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation, et sur lesquels la commission n'a pas de prise s'agissant d'une source législative.

Élu président de la République, je renforcerai le champ d'intervention de la CCEN pour lui permettre d'examiner le stock de normes existantes (il y en aurait 400 000) et ses pouvoirs. Il pourrait être prévu que les avis de la commission soient conformes, ce qui empêcherait le gouvernement de passer outre sans, par exemple, l'accord du Parlement. Il faut rapidement que

L'État prenne les mesures nécessaires pour limiter l'inflation des normes coûteuses non seulement pour les collectivités territoriales mais pour le pays tout entier.



Jacques Cheminade

Seul un changement de cap dans les orientations nationales peut mettre fin à la politique actuelle qui tend à centraliser à Paris tout ce qui rapporte et de décentraliser tout ce qui représente une charge. S'il est évident qu'il faut des normes, évitons de multiplier le poids de la paperasserie. Déjà à l'heure actuelle, l'abondance de circulaires reçues dans chaque préfecture, dont un bon tiers de « très signalées » par les ministères, fait que non seulement les préfets, mais leurs chefs de service, sont dans l'impossibilité de tout lire ! De plus, la complexité, la longueur et la lourdeur administrative des textes rendent plus difficile l'accès des citoyens à leurs droits, au lieu de le faciliter. J'ai vu beaucoup de maires et de secrétaires de mairie perdre une partie de leur temps à traduire un jargon. Si les circulaires étaient réservées à des matières essentielles et signées personnellement par les ministres, sans délégation de signature possible, la clarté des textes et la capacité d'interprétation locale, en fonction des situations de terrain, y gagneraient, et les responsabilités ne pourraient être diluées.



Nicolas Dupont-Aignan

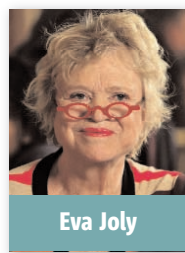
Il serait en effet pertinent qu'une étude d'impact soit réalisée à chaque fois qu'il est nécessaire sur des projets pouvant dérégler le bon fonctionnement des collectivités. Vous abordez ensuite la problématique des normes et des réglementations imposées aux collectivités locales. Dans bien des domaines, à cause de la passivité ou de la complaisance des gouvernements, l'Union européenne s'est progressivement attribuée des pouvoirs exorbitants où elle prétend régenter et uniformiser au mépris du principe fondamental qui est censé la régir : la subsidiarité, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir de décision là où il est le plus approprié, ce qui doit en toute raison conduire à sa restitution au niveau national et local. Je considère donc qu'il faut donner

plus de temps aux collectivités pour s'adapter à ces normes contraignantes et même les en décharger pour partie et donner davantage de pouvoir à la Commission consultative d'évaluation des normes pour qu'elles puissent mettre un frein à ces procédures.



François Hollande

L'État fait trop souvent peser sur les collectivités locales le coût des règles qu'il édicte. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, le gouvernement a l'obligation de prévoir pour chaque projet de loi une étude d'impact évaluant notamment pour chaque catégorie d'administration publique les coûts financiers attendus. Malheureusement, pour les collectivités, ces études sont insuffisamment documentées, mal calculées, incomplètes. En réalité, la plupart des coûts réellement supportés par les collectivités sont dissimulés dans les décrets d'application des lois votées. Il faut réaliser des études d'impact approfondies.



Eva Joly

Acculée par la crise européenne, la France doit à présent faire un effort considérable pour ne pas creuser davantage l'encours de la dette nationale. Il doit s'agir d'un effort collectif auquel toutes les administrations, publiques comme territoriales, doivent s'astreindre. Mais il est indécent, comme cela a été fait, de pointer du doigt les collectivités locales qui réalisent plus de 70 % de l'investissement public, pour un endettement bien inférieur à celui de l'État central. Pour restaurer la confiance entre l'État et les collectivités, la transformation du Sénat en chambre des Régions sera un premier signe positif. Conforté dans son rôle de représentant des collectivités locales, il devra être associé très étroitement à la rédaction des lois qui impacteraient les finances et le budget de celles-ci. Il représentera ainsi mieux leurs intérêts, et permettra d'amender les textes législatifs en débat quand ceux-ci remettent en cause les équilibres financiers locaux. Il faudra également renforcer les structures intermédiaires entre administrations centrale et territoriale, comme le Comité des

finances locales et la Commission consultative d'évaluation des normes. Par exemple, un corège de députés ou de sénateurs pourrait saisir la CCEN pour avis sur le modèle actuel de la saisine du Conseil constitutionnel.



Marine Le Pen

Là encore, votre question entraîne une réponse que j'approuve pleinement. Il serait d'ailleurs temps que les administrateurs civils ainsi que ceux du Sénat et de l'Assemblée nationale effectuent une mobilité de longue durée dans le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux. Ils pourraient alors mesurer l'inapplicabilité des normes juridiques dont ils ne cessent d'inonder nos collectivités. Il est à noter que Bruxelles par ses directives incessantes contribue à déstabiliser le CGCT. Quant au déferlement réglementaire, il rend le Code des marchés publics illisible et inapplicable du fait des dispositions touchant certains marchés en cours d'exécution. Même la jurisprudence administrative finit par être fluctuante.



Jean-Luc Mélenchon

**Êtes-vous favorable à ce que chaque projet ou proposition de loi fasse l'objet d'une étude d'impact pour en évaluer le coût et ses conséquences sur les collectivités locales ?**  
Nous ne partageons pas votre analyse introductive. Nous savons que les élus locaux sont attentifs à ne pas trop dépenser. Là n'est donc pas la question, ni l'enjeu. En effet, nous ne pensons pas que la situation du pays nécessite de leur part une maîtrise renforcée, c'est-à-dire une diminution de la dépense publique dont ils ont la charge. Ce serait même contre-productif. Mais nous sommes favorables à ce que l'impact sur les collectivités locales, de tout texte législatif, soit obligatoirement étudié. Tout projet concernant les collectivités territoriales devrait aussi faire l'objet d'une concertation préalable avec les associations d'élus et pourquoi pas avec une nouvelle instance nationale de concertation permanente. Et tout texte concernant les personnels de ces mêmes collectivités devrait être soumis aux organismes paritaires. Pour y parvenir, il vaut mieux inscrire ces obli-

gations dans la loi, car les pactes de confiance sont comme les engagements qui ne valent que pour ceux qui y croient.

**Souhaitez-vous renforcer le champ d'intervention et les pouvoirs de la Commission consultative d'évaluation des normes ?**

Pourquoi pas, cela fait partie des organismes qui devraient être associés avant tout nouveau texte et avant la sortie de leurs décrets d'application. Cela dit une telle commission ne peut avoir le pouvoir de changer la loi, qui doit rester de la responsabilité du Parlement. À ce propos, nous mettons en garde contre une tendance actuelle qui propose que, suivant la richesse d'une collectivité, elle soit plus ou moins tenue d'appliquer certaines normes. Il s'agit pour nous d'une dérive que l'on ne peut accepter.



Philippe Poutou

**(Réponse aux questions 6 et 7)**

La question de la dette est devenue une question politique centrale. Le NPA présente un candidat à cette élection présidentielle pour, entre autres, faire passer le message qu'il n'est pas question de payer une dette illégitime. Illégitime puisque nous, la population, n'avons pas décidé et nous ne savons de quoi est faite cette dette ni comment elle a été contractée. Pour cela, nous sommes pour faire un audit citoyen qui nous permettra de mieux comprendre comment cette dette justifie aujourd'hui une politique antisociale.

Cela vaut également pour les collectivités locales. Plus généralement, nous sommes pour l'ouverture des livres de comptes des entreprises mais aussi pour contrôler comment l'argent public est dépensé. Pour cela, partout des militants du NPA participent à des collectifs contre la dette qui opère également sur les dettes des municipalités, départements et région où ils militent. En ce qui concerne l'investissement public et des individus, nous sommes pour un service bancaire public et unique, en bref nationaliser les banques et contrôler le crédit pour un usage au service des populations. L'affaire Dexia fait très peu parler mais ce scandale financier est plus important que le scandale du Crédit lyonnais.

Par ces propositions, une autre politique est possible, une politique faite par et pour l'ensemble de la population.



Nicolas Sarkozy

Dans la continuité des travaux de MM. Doligé et Warsmann, je suis convaincu qu'il faut que nous mettions en place une véritable action de simplification des normes à tous les niveaux, notamment au niveau local. Un travail de plus grande ampleur devra être entrepris au plus vite pour réduire dura-

blement notre stock de normes qui complexifie tellement la vie des collectivités territoriales et entravent à la fois notre développement et l'investissement des élus locaux. De mon point de vue, comme cela a été évoqué lors de la conférence sur les finances publiques, il faudra également rapidement pourvoir à un renforcement des prérogatives et des actions de la Commission consultative des normes.

## 7. Maintien de la capacité d'investissement des collectivités

Les collectivités locales financent plus de 70 % de l'investissement public. À travers leurs dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 52 milliards d'euros en 2011, dont 32 milliards pour le seul bloc communal, elles jouent un rôle essentiel de soutien à l'économie locale et nationale. Pour pouvoir financer ces investissements, les collectivités locales doivent pouvoir recourir à l'emprunt, complément indispensable de l'autofinancement et aux recettes d'investissement. Or, le système bancaire n'est plus en capacité de financer les collectivités et c'est un véritable changement de paradigme qui se profile. Il doit, selon l'AMF, aboutir au développement de nouveaux outils de financement.

**Comment envisagez-vous de permettre aux collectivités de continuer à pouvoir recourir à l'emprunt ? Êtes-vous favorable à la création d'une Agence de financement des investissements locaux basée sur la mutualisation des besoins des collectivités et sur leur solidité financière ?**



François Bayrou

Les collectivités territoriales assurent, j'en ai bien conscience, une part significative de l'investissement public en France. Face à la défaillance de certaines banques, les collectivités territoriales se sont retrouvées dans l'incapacité d'emprunter. Cette situation met en péril les projets portés par les exécutifs locaux mais également la santé financière des entreprises de bâtiments et travaux publics, en particulier. Je sais que les associations d'élus, dont l'association des maires, ont alerté

le gouvernement et se sont mobilisées pour proposer des solutions. La banque publique mise en place par la Banque postale et la Caisse des dépôts devrait pouvoir en partie répondre à l'urgence. Mais il faut réfléchir à des institutions ou à des mécanismes qui garantissent le recours à l'emprunt pour les collectivités territoriales sur le long terme. L'idée d'une agence de financement des collectivités locales est peut-être prometteuse. Comme sur les autres sujets, seul un dialogue entre l'État et les collectivités territoriales peut permettre de trouver une solution.



Jacques  
Cheminade

À l'opposé du miroir aux alouettes que sont les PPP, avec ma politique de « crédit productif public » je mettrai les collectivités territoriales à l'abri de la spéculation et de la cupidité des banques privées. Il s'agit de permettre de nouveau à la Banque de France de faire des avances au Trésor public, non pas pour des frais de fonctionnement, mais pour financer de grands projets sur le long terme, à un horizon de dix à cinquante ans. Rappelons qu'avant 1973 la Banque de France créait de l'argent à partir de rien et sans intérêt, pour permettre à l'État d'investir dans des infrastructures d'intérêt général (écoles, hôpitaux, transports publics...). L'argent était remboursé par l'État au fur et à mesure de la réalisation du projet, et détruit alors par la Banque : il ne circulait que pendant le temps de l'avance ou de l'emprunt. L'État pouvait ainsi anticiper les besoins futurs d'équipement du pays sans augmenter les taxes ou les emprunts. A condition que l'argent ne dérive pas vers des dépenses de fonctionnement, ce système est par nature anti-inflationniste, car il est anticipateur de production de richesse physique accrue par tête, par unité de surface et par ménage. Dans l'immédiat, j'estime que le contrôle du secteur Crédit local de Dexia par la Caisse des dépôts et La Poste, après les errements passés, doit permettre d'organiser dès maintenant un bon outil de financement des collectivités, qui sera ensuite intégré dans le pôle ou la banque d'investissement public que je conçois, comme le font également d'autres candidats.

Nicolas  
Dupont-Aignan

Concernant le financement des collectivités locales, je suis favorable à une redéfinition des ressources. Alors que les investissements des collectivités se montent à 50 milliards d'euros par an, 30 milliards se font par autofinancement, et le reste par l'endettement. En raison de la baisse des dotations aux collectivités, les autorités locales seront dans l'obligation de diminuer la part de leur autofinancement, il y aura donc une diminution obligatoire, je dirais même mécanique, des investissements. Face à ce constat, il pourrait être judicieux de

réfléchir à la création d'une agence de financement pour les collectivités, en lieu et place de l'expérience catastrophique de la banque Dexia, qui a plongé tant de maires dans des difficultés inextricables. Cette agence pourrait servir, comme vous le soulignez, à répondre aux besoins de moyen terme de nos collectivités locales. Adossée à la CDC pour garantir sa solidité, elle bénéficierait aussi de la sortie de notre pays de l'euro et de l'abolition de la loi de 1973, mesures qui à elles seules permettraient à la collectivité d'économiser 20 milliards d'euros au titre du service de la dette.

François  
Hollande

Les collectivités locales assurent près des trois quarts de l'investissement public national. Elles les financent pour l'essentiel grâce à leur capacité d'autofinancement et, pour moins d'un quart, par l'emprunt, ce qui permet de faire supporter dans la durée le coût des équipements de service public. Elles subissent aujourd'hui les conséquences des dérives du secteur bancaire et le resserrement du crédit.

Malgré la qualité de signature de nos collectivités, les banques prêtent plus difficilement aux collectivités.

Il nous faudra consolider au plus vite le dispositif de prêt aux collectivités territoriales menacées d'asphyxie.

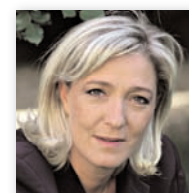
Je veux laisser aux collectivités le choix de leurs financements et pour renforcer la concurrence entre les offres de prêts, je suis convaincu qu'une agence de financement des investissements locaux peut être un complément utile.



Eva Joly

Comme cela a été rappelé précédemment, les collectivités locales sont le biais principal de l'investissement public en France. Cette capacité à financer a été mise en péril par la crise de la dette : faillite de Dexia, envol des taux des « emprunts toxiques », perte automatique du triple A suite à la dégradation du pays, etc. Aujourd'hui, certaines collectivités, conseil général de Seine-Saint-Denis en tête, sont au bord du gouffre financier. Mais le problème n'est pas seulement

conjuncturel, et les collectivités réclament depuis longtemps une évolution des conditions d'emprunt, notamment auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il faudra d'abord soulager les collectivités surendettées en centralisant les « emprunts toxiques » qui les pénalisent. Ensuite, pour leur permettre d'emprunter à des taux raisonnables et les mettre à l'abri d'une nouvelle crise financière, la constitution d'une agence de financement, chargée de soutenir l'investissement public, devra survenir au lendemain des élections. Dotée de fonds publics, elle permettra de protéger les collectivités en mutualisant leurs efforts et leurs besoins.



Marine Le Pen

Oui, il est grand temps de mobiliser l'épargne publique grâce à des emprunts groupés émanant des collectivités territoriales. En clair, il nous faut réinventer la CAECL qui a été stupidement démantelée.

Le financement bancaire est également envisageable pour des besoins plus ponctuels. Néanmoins, pour les BP 2012 la déconfiture de Dexia génère de très graves surcoûts pour certaines collectivités. Faut-il préciser que les prêts bancaires devraient se conformer à des formules types prohibant toute clause toxique.

Jean-Luc  
Mélenchon

**Comment envisagez-vous de permettre aux collectivités de continuer à pouvoir recourir à l'emprunt ?**

Permettre aux collectivités d'emprunter ne veut pas dire les obliger à le faire sur les marchés financiers.

On en a vu les conséquences en laissant faire n'importe quoi aux banques.

La création d'un pôle public financier s'avère donc absolument nécessaire pour permettre notamment aux collectivités locales de poursuivre leurs investissements. Dans le même temps chacun comprendra qu'il faut aussi que ce pôle public soit libéré de la pression des marchés grâce au contrôle des mouvements de capitaux. Un programme qui nécessite une volonté politique forte.

**Êtes-vous favorable à la création d'une Agence de financement des investissements locaux basée**

**sur la mutualisation des besoins des collectivités et sur leur solidité financière ?**

Pourquoi pas, si celle-ci a la possibilité de rechercher des ressources ailleurs que sur les marchés financiers. Sinon cela ne règlera pas les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. La mutualisation donnera sans doute plus de force et une plus grande expertise.

Cela dit la finance est aujourd'hui très puissante. Si rien n'est fait au niveau national, européen et même mondial, pour enrayer sa puissance en bloquant ses activités spéculatives, pensez-vous que nos collectivités rassemblées seront plus fortes que les États...



Nicolas Sarkozy

La crise financière a eu un impact considérable sur les finances des collectivités territoriales et continue d'être une source de préoccupation pour leur accès aux crédits, indispensables pour leurs investissements.

Que ce soit à l'occasion du plan de relance avec le FCTVA, ou ces derniers mois avec la mobilisation des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, j'ai veillé à apporter des réponses aux attentes des collectivités sur le financement de leurs investissements. Nous avons mis en place en 2011 une enveloppe de 5 milliards d'euros, et nous renouvelons l'opération pour le premier semestre 2012.

Je continuerai à être très attentif à cette question, d'autant que les nouvelles règles prudentielles qui s'imposent au secteur bancaire risquent de rendre les financements bancaires plus coûteux, plus courts et plus sélectifs.

La première priorité est la mise en place du pôle de financement public entre la Caisse des dépôts, la Banque postale et Dexia. Elle sera opérationnelle dès l'été. Nous pourrons ensuite reprendre les travaux sur le projet d'agence de financement porté par les associations de collectivités locales. Je sais que certains préconisent de pérenniser le recours aux fonds d'épargne : c'est une question que nous devons étudier avec la Caisse des dépôts, dès que sa nouvelle gouvernance sera en place.

Pour finir, je veux préciser trois éléments. D'abord, le nouveau pôle public de financement des collectivités ne pourra pas fonctionner « à guichets ouverts » : il sera nécessairement sélectif, pour donner la priorité aux investissements de croissance. Ensuite, si une entité

publique comme l'agence de financement était mise en place pour emprunter, c'est-à-dire créer de la dette publique, l'État devrait, nécessairement, avoir un droit de regard sur cette création de dette : cette question doit encore faire l'objet d'un examen technique extrêmement attentif. Enfin, chacun doit prendre ses responsabilités, notamment s'agis-

sant des emprunts « toxiques » : l'État peut accompagner, par la médiation, les collectivités qui ont souscrit de tels emprunts ; ce ne serait rendre service à personne de laisser croire qu'il se substituerait à celles qui ont souscrit de tels emprunts en toute connaissance de cause, et refusent de les remettre en cause avant la fin de la période de bonification.

## 8. Aménagement du territoire

L'AMF estime que le maintien et le développement de services publics de qualité et de proximité sont essentiels pour la vie de nos concitoyens. Une véritable concertation avec l'Éducation nationale sur la carte scolaire et l'organisation de l'école, le déploiement du très haut débit pour tous et la couverture des besoins médicaux sur la totalité des territoires font partie des priorités.

**Quelles seront vos politiques dans chacun de ces domaines ? Plus généralement, quelle est votre vision en matière d'aménagement du territoire ?**

Nathalie  
Arthaud

Je suis pour développer l'accès au haut débit partout et généraliser le plan École numérique rurale. Enfin, je milite pour le maintien des écoles et des bureaux de poste dans les campagnes car bien souvent la vie des villages en dépend.

François  
Bayrou

La République doit garantir un égal accès aux services publics de proximité sur l'ensemble de nos territoires. Cette conviction est la mienne depuis longtemps, et j'ai été le seul ministre de l'éducation à

instaurer un moratoire sur la fermeture des classes dans les écoles rurales.

Aujourd'hui, il faut relever notamment le défi de l'accès au numérique et de l'accès au soin. Pour lutter contre les déserts médicaux, je souhaite qu'on augmente le numerus clausus et qu'on « flèche » un certain nombre de postes de médecins pour des affectations temporaires. La loi

HPST paraît avoir obéi à une logique purement gestionnaire, les patients, la présence d'une médecine de proximité sur l'ensemble du territoire n'ont pas été manifestement la priorité. Je suis opposé à la fermeture autoritaire des maternités de proximité. Je pense que les services de l'urgence cardiovasculaire, le soin ambulatoire, la maternité doivent être présents sur l'ensemble du territoire de la République. En outre, je suis favorable à l'installation de maisons médicales, réunissant l'ensemble des acteurs du monde médical, qui apporteront les premiers secours. Tous nos territoires doivent bénéficier du même accès à l'école, aux nouvelles technologies. Pour moi, la ruralité fait partie non seulement de ma vision, mais tout simplement de ma vie d'homme.

Jacques  
Cheminade

La privatisation larvée de notre système de santé provoque des disparités grandissantes et une réduction de l'accès aux soins. C'est inacceptable de fermer, au nom de la simple rentabilité comptable, des



hôpitaux de proximité. Je suis également pour le maintien de la carte scolaire, non pour elle-même, mais pour ce qu'elle peut être si l'on se donne les moyens d'agir. Elle représente l'impératif même de service public, qui doit être partout et avec les mêmes qualités. Mais pour qu'il soit réel, il faut lui donner les moyens d'être, chair et vie. Il faut d'urgence offrir des conditions de vie meilleure à un jeune enseignant qui débute dans un quartier difficile et des moyens aux établissements scolaires dotés de plus d'autonomie.

Je m'engage à développer l'accès au très haut débit avant la fin du mandat et je sais que c'est une préoccupation majeure, et même fondamentale, des élus ruraux. Un questionnaire récent l'a exprimée. Pour ma part, je ne considère pas d'abord le coût à court terme d'une telle décision, mais ses bienfaits pour l'intégration de notre pays et la participation de tous aux avantages technologiques de notre époque. Aussi, j'inscris ce développement parmi mes priorités, dans le cadre de la péréquation que je défends et qui constitue la base de notre service public. Péréquation verticale dans ce cas, c'est-à-dire relevant de la solidarité nationale. Plus largement, je pense qu'il faut à tout prix réintroduire à la fois de la solidarité et de l'intégration dans la dynamique de notre pays. Cela passe par le renforcement de la péréquation verticale avant l'horizontale. Il faut aussi créer de toute évidence soit un ministère de l'Aménagement du territoire, qui donne vie à une démarche globale et transversale de la complémentarité ville/campagne, soit une Mission interministérielle de l'aménagement du territoire auprès du Premier ministre. La décision devra être prise avec un maximum de concertation et de préparation, ce qui ne veut pas dire avec lenteur, pour assurer une rénovation du développement local sans réticences ni sentiment d'abandon.



Nicolas Dupont-Aignan

Alors que le gouvernement actuel ferme de manière bureaucratique les hôpitaux, les bureaux de poste, les trésoreries, les écoles, les casernes et les tribunaux, appauvrissant ainsi les territoires, je suspendrai toutes les fermetures afin de confier à un ministère de l'Aménagement du territoire la création, région par région, d'un schéma directeur

intégré de l'ensemble des services publics. Ce schéma sera élargi à l'ensemble des entreprises que nous remettrons dans le giron du service public, et notamment dans les DOM-TOM où le caractère vital du service public est d'autant plus marqué que le territoire est reculé. Pour mener une politique d'aménagement du territoire efficace et au service de nos concitoyens, il importe ainsi de rompre avec cette volonté idéologique tant répandue dans le milieu politique français « d'adapter » nos territoires à la mondialisation, de leur imposer une normalisation qui ne répond pas toujours à une nécessité incontestable ni aux attentes légitimes des habitants. Il nous faut au contraire renouer avec l'esprit initial de la décentralisation qui entend donner plus de pouvoir aux citoyens, responsabiliser les élus, et ainsi obtenir une meilleure efficacité des politiques publiques, grâce notamment à une gestion budgétaire plus transparente et plus saine.



François Hollande

La RGPP et les suppressions de postes dans l'Éducation nationale sont une réelle perte pour notre pays. Les conséquences sont souvent désastreuses : conditions d'études qui se dégradent, classes surchargées, décrochage des élèves en difficulté. Or, vous savez mes engagements pour l'éducation et tout particulièrement pour l'école. Avec les moyens humains renforcés affectés à l'éducation, nous devons faire mieux et moderniser nos écoles rurales pour enrayer le processus de désertification scolaire.

Dans le domaine du numérique, j'ai annoncé la couverture du territoire en très haut débit en dix ans. Cet engagement implique des efforts importants de la part de l'État, des collectivités, des opérateurs comme des industriels.

La droite a lancé des concours et des appels à idées pour tout : les pôles d'excellence, les éco-quartiers, les pôles de compétitivité, les transports en commun... Ce n'est pas ma vision de l'équité territoriale et de l'égalité des chances. À ce jeu de la mise en concurrence, il y a de nombreux perdants. Aménager le territoire uniquement à coup d'appels à projet, c'est à coup sûr privilégier les collectivités les mieux préparées, souvent les plus importantes, au détriment de celles qui ont moins de personnels, moins d'argent, moins d'entregent.

La solidarité de l'État envers les territoires se traduira par une répartition équitable des moyens et la solidarité entre collectivités sera l'un de mes objectifs.

Concernant les services de proximité, il n'est plus possible de nier la fracture territoriale. La tendance est à l'accroissement des inégalités. Dans de nombreux territoires, la détresse de nos concitoyens est réelle. Je plaide pour une approche fine, qui laisse une large part à la concertation locale. Pour lutter contre les déserts médicaux par exemple, il faut qu'il y ait dans chaque territoire un pôle de santé de proximité.

Vous savez que je n'ai eu de cesse de dire mon attachement à la préservation des services publics voire à leur restauration quand ils ont disparu. Je ne crois pas à la fatalité. C'est pourquoi je me suis engagé à garantir leur présence dans le monde rural.

Pour y parvenir, je proposerai aux départements et communautés de signer ensemble des contrats de couverture en services publics et au public, qui reposeront sur la mutualisation des moyens.

Ils seront soutenus en concentrant les financements de l'État et ceux des départements.



Eva Joly

Les territoires ruraux sont les grands perdants des quarante dernières années d'aménagement du territoire : dépeuplement, périurbanisation sauvage et fermeture d'établissements scolaires, de bureaux de poste ou de centres hospitaliers. Pour chacun de ces problèmes, EELV propose des mesures concrètes qui permettront d'inverser la tendance. En matière d'éducation, nous prônons la révision de la carte scolaire et la fin de la règle absurde du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'éducation. Nous souhaitons également la généralisation du plan école numérique rurale. Grâce à la dématérialisation des savoirs et aux nouveaux outils informatiques, on peut aujourd'hui amener la culture et la connaissance dans toutes les communes, et notamment dans les classes uniques si utiles en milieu rural. De même, il est impératif d'accélérer la mise en œuvre du plan national très haut débit. Pour résoudre la « fracture numérique » française en cinq ans, tous les acteurs concernés devront être mis à contribu-

tion, et notamment les opérateurs qui bénéficieront économiquement de la modernisation du réseau. Pour en finir avec les déserts médicaux et administratifs, nous proposons la généralisation des maisons de services publics polyvalents dotées d'antennes de santé. Dans le même temps, il faudra améliorer les dispositifs d'incitation fiscale pour l'installation des médecins et faciliter le recrutement de personnels de santé comme salarié pour les communes et les intercommunalités. Enfin, au niveau national, on sait que la région francilienne crée énormément de richesses, malgré des faiblesses qui conduisent à un exode démographique. Il faudra veiller à ce que ce développement ne se fasse pas au détriment des autres régions, via un fonds de péréquation des régions. Sans punir Paris, il sera donc possible d'harmoniser le développement des territoires.



Marine Le Pen

Je suis l'élue d'une région connaissant par zone un déclin démographique temporaire. Il est évident que l'appauvrissement des services publics génère une désertification dévastatrice, que les fermetures administratives ne peuvent qu'accélérer. Il s'agit là d'un cercle vicieux trop connu. Pendant ce temps, les hypercentres souffrent d'une thrombose chronique.



Jean-Luc Mélenchon

**Quelles seront vos politiques dans chacun de ces domaines ?**  
Nous considérons qu'il est essentiel d'assurer la sauvegarde et le développement des grands services publics nationaux. À ceux que vous citez, d'autres pourraient être ajoutés tels que la protection sociale, l'eau, l'énergie, les réseaux de transports, l'enseignement supérieur et la recherche, la justice, la sécurité civile, la police, la poste, le crédit, le logement. Nous proposons que d'autres voient le jour, en particulier dans le domaine de la petite enfance. Cela relève à notre sens des prérogatives d'État qui doit en être le garant et au moins le principal financeur. Malheureusement ce n'est pas ce qui s'est passé dans la dernière période. En ouvrant de nombreux secteurs à la concurrence,

l'Union européenne a fragilisé de nombreux services publics à commencer par les transports et l'énergie. Pour sortir de cette spirale, le Front de Gauche défend un moratoire sur toutes les libéralisations. Le gouvernement n'a eu aussi de cesse depuis cinq ans de réduire l'implantation des services publics, prenant le risque d'accentuer les déséquilibres et les inégalités et d'en transférer les charges sur les collectivités territoriales. Le Front de Gauche s'oppose à toute fermeture de services publics sur le territoire. Le déploiement local des services publics nationaux fait partie de la concertation institutionnelle qui doit se mettre en place entre l'État et les collectivités locales.

**Plus généralement, quelle est votre vision en matière d'aménagement du territoire ?**

Le Front de Gauche défend la mise en œuvre d'une planification écologique pour réorienter le développement de notre pays. Dans ce cadre, nous réaffirmons l'objectif majeur, à nos yeux, d'assurer un aménagement équilibré et harmonieux du territoire, de tous les territoires. Qu'ils soient métropolitains, urbains, périurbains ou ruraux, l'ensemble de nos territoires doit permettre aux populations de vivre dans des conditions dignes et en réduisant l'empreinte écologique. Le développement de pôles publics forts en matière de transport et d'énergie est pour nous une condition indispensable d'un aménagement juste du territoire. Aucune mise à l'écart ne doit être acceptée, aucune mise en concurrence non plus.



Philippe Poutou

La désertification de nos campagnes continue. Sous couvert de rentabilité, écoles, bureaux de postes, transports ferment. Par ailleurs, cette réalité touche désormais les villes moyennes et grandes où les classes sont saturées d'élèves, les bureaux de postes avec des longues queues d'attente, et les services d'urgence saturés faute d'autres endroits où se soigner. Cette situation est honteuse et doit cesser. Alors que cette réalité est vécue par l'ensemble des salariés on nous parle de grands projets urbains qui ne répondent absolument pas au besoin de la population. Ce n'est pas à Sarkozy, par exemple, et quelques individus, de décider comment les parisiens et les banlieusards devront vivre ! C'est à la population de décider, celle qui souffre de trans-

ports inadaptés et d'un manque de logements et de service public.

L'école, la santé, l'énergie, l'eau et l'assainissement doivent redevenir des services publics de qualité et de proximité. Ne pas payer la dette, récupérer les 10 % de PIB qui se sont déplacés du travail au capital et taxer les profits du CAC 40 permettent de mener cette politique au service de la population.

Il s'agit de satisfaire les besoins sociaux et non le triple A des agences de notation.

Ces mesures pourront aussi satisfaire d'autres besoins comme la création d'un service public de la petite enfance et du 4<sup>e</sup> âge.

Par ailleurs, il faut développer et aménager le territoire pour satisfaire les besoins sociaux et écologiques. C'est-à-dire produire au plus près. Cela permet de créer de l'emploi, d'améliorer la vie de millions de salariés qui font de nombreuses heures de transport pour aller travailler et, enfin, respecter l'environnement face à l'urgence climatique.

Pour cela aussi, les transports publics ont besoin d'avantage d'investissement pour favoriser au maximum le transport collectif au transport individuel de plus en plus inaccessible à toute une partie de la population.



Nicolas Sarkozy

L'aménagement du territoire a fait partie de mes priorités constantes tout au long du quinquennat. Par exemple, le développement des maisons de santé sur tout le territoire ou les 900 millions d'euros d'investissement d'avenir consacrés à la couverture en haut débit de notre territoire, notamment dans les zones rurales, soulignent cette priorité. Ces efforts seront maintenus car ils constituent les éléments indispensables à la continuité des services publics et à l'égalité entre les territoires. L'aménagement du territoire constitue pour moi une prérogative essentielle de l'État qui permet d'associer les différents acteurs, État et collectivités. Je souhaite que la notion de développement équilibré soit mise au cœur de notre politique. Deux autres sujets me tiennent particulièrement à cœur lorsque l'on évoque l'aménagement du territoire, le Grand Paris qui est indispensable à l'heure des villes globales et les territoires ultramarins dont nous devons conforter le développement endogène et la continuité territoriale.

## 9. Relations entre les collectivités locales et l'État

Pour l'AMF, il est impératif que s'instaure enfin entre l'État et les collectivités un véritable « pacte de confiance » au sein duquel seraient définies conjointement les mesures à prendre dans l'intérêt général de nos concitoyens et les moyens à y consacrer.

**Comment envisagez-vous d'associer les élus locaux à l'élaboration et au suivi des politiques nationales et européennes ayant un impact sur les collectivités locales, notamment en matière financière ?**



François Bayrou

Il faut que les collectivités territoriales aient, sur leur avenir, une visibilité à long terme. Pour cela, les collectivités territoriales ne doivent pas subir de manière imprévue la réglementation issue du droit de

l'Union européenne ou des lois françaises.

Je crois qu'aujourd'hui, comme vous le soulignez, il faut créer une véritable instance de veille et de dialogue entre l'ensemble des acteurs pour analyser les grands enjeux. Vous parlez de pacte de confiance, j'évoque un pacte de modération mais je crois que nous nous rejoignons sur l'essentiel : son contenu.

Je veux vous faire partager une idée. Pour moi, le seul moyen d'endiguer la prolifération insensée des normes en France serait d'instaurer un principe simple : qui commande paie. Lorsque l'État ou l'Union européenne décide d'une mesure nouvelle, contre l'avis des collectivités, le coût devrait en être pris en charge par son auteur. On peut penser que les administrations seraient alors moins prompts à régler à l'excès.



Jacques Cheminade

J'affirme qu'il faut en quelque sorte réinventer la France dans la tempête mondiale et européenne que nous vivons. Cela signifie la fidélité à une « certaine idée » qui a été le fil de notre histoire, mais en même temps à une dynamique, car une idée qui n'évolue pas est une idée qui meurt. Ce sont les territoires et les hommes qui la portent, ils doivent en être les inventeurs, les participants et les acteurs.



Nicolas Dupont-Aignan

L'enjeu des vingt prochaines années est de parvenir à une politique d'équilibre des territoires, c'est-à-dire à leur redynamisation mais sans les excès du passé. Cette politique de longue haleine, qui

nécessite un véritable contrat de confiance entre élus locaux et État central, implique bien évidemment un renforcement du rôle des associations représentatives telles que l'AMF.



François Hollande

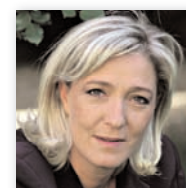
J'ai proposé la création d'un Haut conseil des territoires. Ce sera une instance pérenne de dialogue permanent, appuyée sur le Sénat, chambre de tous les territoires. Les principales associations pluralistes d'élus y seront représentées. Je compte beaucoup sur cette instance de dialogue pour restaurer des relations apaisées entre l'État et les collectivités territoriales. Cela commencera dès l'été par la concertation relative à la réforme des territoires que je veux basée sur deux piliers : la responsabilité et la confiance. Je propose une nouvelle marche en avant, et je sais qu'elle ne pourra réussir sans avoir créé préalablement les conditions d'un dialogue respectueux et continu entre l'État et les collectivités.



Eva Joly

Les collectivités locales, dans la réforme institutionnelle que nous envisageons, sont appelées à prendre systématiquement part à la prise de décision pour les politiques nationales. Un « pacte de

confiance » ne peut fonctionner que si l'État et les collectivités peuvent discuter d'égal à égal.



Marine Le Pen

Le meilleur gage de confiance que pourrait donner l'État consisterait à assurer aux collectivités un cadre législatif, financier et fiscal stable.

L'État doit mieux gérer ses deniers publics et cesser de transférer aux collectivités décentralisées des équipements publics qu'il a été incapable d'entretenir.



Jean-Luc Mélenchon

Une concertation institutionnalisée devrait se mettre en place, à tous les niveaux de la Nation, au département, en passant par la région, pour favoriser les échanges permanents entre l'État et les collectivités locales, sur l'ensemble des politiques nationales, et européennes. Par ailleurs, aucune charge supplémentaire ne devrait pouvoir leur être imposée sans leur accord. Il suffirait d'appliquer... la Constitution qui, d'ores et déjà, l'interdit.

Une concertation régulière devrait aussi permettre d'évaluer l'exercice des compétences transférées au service d'une meilleure réponse aux besoins des populations.



Philippe Poutou

**(Réponse aux questions 9 et 10)**

Comme nous l'avons indiqué dans les autres réponses, nous sommes pour une démocratie directe et que la population puisse décider d'elle-même.

Je ne rappelle pas ici ce que nous avons développé plus haut mais rajouterai ce que nos élus défendent au quotidien dans leur commune :

À l'échelon local, les élus anticapitalistes :

- se battent pour que la commune prenne toutes les initiatives qui peuvent favoriser l'adoption d'une loi pour le vote des étrangers (par exemple par la création d'élus associés au conseil municipal ou l'ouverture de listes électorales aux étrangers résidant sur la commune) ;
- exigent l'organisation de référendums permettant à tous les résidents de donner leur avis sur la gestion de la commune ;
- interviennent pour donner les moyens aux associations de lutter contre les discriminations racistes à l'embauche et pour l'attribution de logements, par exemple par la création, avec des élus et des juristes, d'observatoires locaux des discriminations.

La démocratie, c'est le pouvoir de la population de décider et contrôler.

Bien sûr, seul un changement politique global, à l'échelle nationale, rompant avec les politiques libérales pourra jeter les bases d'un changement de fond et durable de notre quotidien dans nos villes et nos quartiers.

Mais à l'échelle municipale, il y a des mesures à prendre plus efficaces que des politiques de plus en plus sécuritaires et la multiplication de polices municipales. Les élu-e-s anticapitalistes défendent une politique qui doit impérativement se substituer au tout-sécuritaire. Le NPA s'oppose à une conception shérif du rôle de maire qui, du coup, cumule un pouvoir législatif et un pouvoir judiciaire accru sur sa commune.



Nicolas Sarkozy

Je crois que les relations entre les collectivités territoriales et l'État doivent être approfondies autant que possible. Comme je l'évoquais précédemment, la situation économique et financière de notre pays va

nécessiter une collaboration plus étroite et un effort partagé entre l'État et les collectivités,

notamment en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement et pour parvenir à un « pacte de stabilité » entre l'État et les collectivités. Cette association renforcée doit conduire à une

évaluation et un diagnostic partagés sur la question des fonds européens et de leurs destinataires. Nous devons mieux utiliser les fonds européens qui sont mis à notre disposition.

## 10. Démocratie locale

**Envisagez-vous de modifier le mode de scrutin des élections municipales ? Si oui, selon quelles modalités et à partir de quel seuil de population ?**

**Estimez-vous que le nombre de conseillers municipaux doit être modifié ? Si oui, pour quelle taille de commune ?**

**Pensez-vous que le droit de vote aux élections municipales puisse être étendu aux citoyens non communautaires et, si oui, à quelles conditions ?**



Nathalie Arthaud

Bien sûr, la moindre des choses serait que, dans le domaine des élections, s'applique à tous les niveaux la proportionnelle intégrale. Et, bien évidemment, je suis pour donner le droit de vote et d'éligibilité à tous ceux, quelle que soit leur nationalité, qui vivent et travaillent dans le pays, et d'ailleurs pas seulement aux élections locales.



François Bayrou

Les 36 000 communes de France, avec leurs milliers d'élus locaux bénévoles, sont la force de nos territoires. C'est là que se développent de nombreuses initiatives et où s'exerce la solidarité. Je crois que les modes de scrutin actuels sont globalement satisfaisants. Seuls des ajustements à la marge pourraient intervenir.

Pourquoi réformer ce qui a su prouver son efficacité et son caractère démocratique ? Enfin, comme vous le savez, je suis favorable à ce que les citoyens étrangers puissent participer aux élections municipales lorsqu'ils séjournent régulièrement depuis plus de dix ans sur notre territoire. Ces mesures permettront d'avoir une démocratie locale exemplaire, permettant à chaque habitant de se sentir responsable de l'avenir de sa commune.



Jacques Cheminade

Je suis à la fois pour un assouplissement des conditions d'accès à la nationalité française (cinq ans de résidence, exercice d'un travail ou volonté manifeste d'en trouver un, situation fiscale régulière, pratique satisfaisante de notre langue) et pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, après une certaine période de résidence (cinq ans me paraissent suffisants). Cela rentre dans ma conception d'une démocratie participative. Après leur première participation, les étrangers ne pourront le faire une seconde fois que s'ils ont entre-temps acquis la nationalité française. Cependant, si cela apporterait peut-être un souffle d'air frais dans notre univers politique, je ne crois en rien qu'il s'agisse d'une recette miracle, à un moment où les Français eux-mêmes se désintéressent des échéances électorales.

Ainsi, logiquement, la démocratie participative s'étendrait jusqu'au droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, et ce droit donnerait une allonge à la démocratie participative.





Nicolas Dupont-Aignan

Je pense qu'avant d'engager une réforme sur le mode de scrutin, il est avant tout nécessaire de réaffirmer le rôle central du département en annulant la réforme gouvernementale sur les conseillers territoriaux. Les conseils généraux jouant un rôle déterminant dans le maillage du territoire et leur représentation, la décentralisation doit se réorganiser autour des départements. Ils verraient ainsi leur clause de compétence générale maintenue et leur liberté fiscale confortée. La réaffirmation du département limiterait les politiques régionales visant à favoriser les identités provinciales trop exacerbées et le développement de relations transnationales avec d'autres régions européennes ou avec le Comité des régions européen qui, porté à l'excès, porte atteinte à l'unité de la République.

Concernant les élus, je souligne qu'il faut créer un « statut de l'élu » (droit à la retraite, bilan de compétences, valorisation des acquis) favorisant le renouvellement et la recomposition de la classe politique et revaloriser le traitement des maires, dont les responsabilités et la charge de travail sont sans commune mesure avec le montant de leur indemnité. Une vraie réflexion devrait ainsi s'engager sur les moyens limités des petites communes, dont le maire fait trop souvent face à une charge trop lourde. Concernant le droit de vote des étrangers aux élections municipales, j'y suis opposé car je considère tout simplement que l'exercice de la citoyenneté doit continuer à être inextricablement lié à la nationalité, notamment pour ne pas créer plusieurs catégories de citoyens, ce qui battrait en brèche au cœur même de la République le principe d'égalité.



François Hollande

Le mode de scrutin pour les élections municipales a fait la preuve de son efficacité. Pourquoi en changer ? Il a été proposé à plusieurs reprises de modifier le mode de scrutin dans les plus petites communes et par exemple d'abaisser le seuil au-dessus duquel s'appliquerait le scrutin majoritaire de liste à deux tours. Cette proposition reste soumise au débat. J'y suis personnellement favorable. Quant au nombre de conseillers municipaux,

il me paraît satisfaisant. Je compte améliorer le statut des élus. D'abord en mettant fin à l'hyppocrisie du principe de gratuité des fonctions alors que nous savons tous qu'un élu engage des frais dans l'exercice de son mandat ; ensuite en réfléchissant à une adaptation du régime indemnitaire aux réalités des contraintes de certaines fonctions. Le problème se pose particulièrement dans les petites communes où les élus sont souvent des bénévoles, au service des habitants jours et nuit, pendant les tempêtes, les intempéries... Je garde en mémoire que c'est grâce à nos élus locaux que nous avons su faire face à la tempête de 1999 ou plus récemment à Xynthia ou aux inondations dans le Var. Il faut bien mal connaître notre pays pour voir dans la diminution du nombre d'élus une source d'économies et d'efficacité des services publics. Je propose d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales aux étrangers résidant depuis plus de cinq ans sur le territoire et bénéficiant d'un titre de séjour.

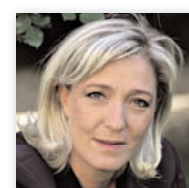
Accorder ce droit de vote, c'est faire le choix de l'intégration républicaine et de la cohésion nationale. C'est faire le choix du rassemblement.



Eva Joly

De manière générale, EELV est attaché à la généralisation du scrutin proportionnel à toutes les élections. Nous pensons que lui seul permet de représenter l'ensemble des sensibilités politiques et la diversité constituée par les citoyens. Nous souhaitons donc que les conseillers municipaux soient élus au scrutin de liste proportionnel. Néanmoins, dans les communes rurales de taille réduite, les habitants attendent davantage de pragmatisme que d'idéologie, ce qui rend clairement le scrutin proportionnel moins pertinent. L'élection par scrutin de liste dès le premier habitant semble être un bon compromis entre le mode majoritaire actuel, et le scrutin que nous appelons de nos vœux, pour les communes de moins de 3 500 habitants. Nous considérons également que la prime majoritaire de 50 % pour l'élection des conseillers municipaux est disproportionnée. Elle ne permet pas une représentation suffisante de l'opposition, alors qu'une prime majoritaire moins large (de l'ordre de 25 %), comme pour les conseils régionaux, assurerait une marge de manœuvre suffisante pour la majorité municipale. Enfin, EELV défend

l'extension du droit de vote aux citoyens non communautaires présents depuis cinq ans sur le territoire national pour les élections municipales.



Marine Le Pen

Ma réponse ne vous surprendra pas, je suis totalement opposée au droit de vote des étrangers aux élections municipales. Et plus généralement d'ailleurs à tout autre scrutin.

Le motif selon lequel les étrangers seraient des contribuables locaux me rappelle le XIX<sup>e</sup> siècle et le suffrage censitaire. Or, nous ne sommes plus sous la règle de Charles X.

D'ailleurs, si on applique le même raisonnement aux impôts nationaux (IR, TVA), les étrangers pourraient également voter pour les élections législatives et présidentielles. Il y aurait là un réel danger pour notre souveraineté nationale.

En revenant d'ailleurs à l'échelon municipal, il ne serait pas convenable que des étrangers décident du sort des élections municipales, et donc de la coloration politique du maire, qui du fait de sa dualité fonctionnelle reste un agent de l'État. Chaque maire détient bel et bien une fraction de la souveraineté nationale.



Jean-Luc Mélenchon

**Envisagez-vous de modifier le mode de scrutin des élections municipales ? Si oui, selon quelles modalités et à partir de quel seuil de population ?**

Cela relève de la prérogative du peuple souverain, à qui nous souhaitons donner la parole pour élaborer une nouvelle constitution. Nous proposons d'abaisser le seuil des scrutins de liste obligatoire. Le plus bas possible, au moins à partir de 500 habitants. Cela renforcera la parité, à laquelle nous sommes très attachés.

Est-il enfin nécessaire de donner une prime si forte à la liste arrivée en tête ? Une majoration légèrement plus faible donnerait une plus grande place à l'opposition, sans remettre en cause la majorité. Ce pourrait être une bonne chose pour la démocratie locale.

**Estimez-vous que le nombre de conseillers municipaux doit être modifié ? Si oui, pour quelle taille de commune ?**

Non, un bon équilibre a été trouvé. Ceux qui disent qu'il y a trop d'élus en France oublient bien souvent que l'immense majorité est bénévole et que s'ils n'étaient plus là, il faudrait les remplacer, par des salariés, pour faire ce qu'ils font, dans la proximité et bien souvent au quotidien, surtout dans les petites communes. Par contre il est devenu urgent de mettre en place un véritable statut de l'élu qui leur donne les moyens d'exercer pleinement leur mandat.

**Pensez-vous que le droit de vote aux élections municipales puisse être étendu aux citoyens non communautaires et, si oui, à quelles conditions ?**

Les différentes composantes du Front de gauche ont toujours été favorables au droit de vote local des étrangers non-communautaires. Ils ne pourraient exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs.

À l'occasion de multiples propositions et projets de lois, nos parlementaires ont porté amplement pour inscrire ce droit dans la loi. Dernièrement il y a eu un vote majoritaire au sénat sur une proposition de loi allant dans ce sens. Il faudrait qu'elle puisse s'appliquer dès 2014.



Nicolas Sarkozy

Vous m'interrogez sur les modalités d'élection des conseils municipaux. Vous le savez : après une concertation intense avec les associations d'élus, le gouvernement a proposé d'abaisser le seuil de population (qui est actuellement de 3 500 habitants) retenu pour l'élection des conseillers municipaux au scrutin de liste à deux tours. En écar-

tant, pour ces communes, la pratique du panachage et, pour les communes de moins de 2 500 habitants, celle des listes incomplètes et des candidatures individuelles, l'objectif poursuivi est de favoriser l'émergence de véritables équipes municipales. J'ajoute que cela favorisera la parité, qui ne doit pas être réservée au monde urbain. Mais j'ai toujours dit que la fixation définitive du seuil appartiendra au Parlement, et je me tiendrai à cet engagement. Faut-il retenir 500, 1 000, 1 500 ? Ce sera aux parlementaires d'en décider.

Je suis, par ailleurs, tout à fait opposé à ce que le droit de vote et d'éligibilité soit étendu aux ressortissants étrangers non communautaires. Le lien entre nationalité et citoyenneté est au fondement de notre pacte républicain. Je considère donc comme hasardeux de vouloir remettre en cause ce lien. Soyez assurés que je ne m'engagerai jamais dans cette voie.